

PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 26.01.2023 à 15h00

Présents :

- Madame KHOUALED, Présidente du CSEE
- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame VINCENT, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame ROUSSEL, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame CYCUMAR, suppléante liste NS
- Madame MERIC, suppléante liste NS
- Madame QUINTARD, suppléante liste NS
- Madame PETONZOPA, suppléante liste NS
- Madame MINICLOU, suppléante liste NS
- Madame EKOBO, suppléante liste NS

- Madame DUBOIS, titulaire liste NS, est arrivée en cours de réunion (15h30).

Absents :

Pas d'absence.

1. Désignation des membres du bureau du CSEE

- **Désignation du secrétaire : rappel de ses attributions, recensement des candidatures parmi les titulaires et désignation**

Le secrétaire rédige les procès-verbaux des réunions, puis est chargé de les transmettre aux partenaires (médecine du travail, inspection du travail, CRAMIF, Direction Générale) ainsi qu'au salariés, au travers des différents outils (dossier informatique, affichage dans chaque service).

Il est également chargé de co-construire l'ordre du jour avec la Présidence de l'instance.

Les membres élus sont favorables à ce que le vote soit effectué à main levée.

Les candidats au poste de secrétaire sont : Madame DUBOIS.

A l'unanimité des membres élus (12), Madame DUBOIS est élue secrétaire pour le mandat actuel de 3 ans.

- **Désignation du trésorier : rappel de ses attributions, recensement des candidatures parmi les titulaires et désignation**

Le trésorier a pour vocation de tenir les comptes du CSEE, d'effectuer les commandes en liens avec les œuvres sociales et de suivre les budgets de l'instance.

Les membres élus sont favorables à ce que le vote soit effectué à main levée.

Les candidats au poste de trésorier sont : Madame VINCENT.

A l'unanimité des membres élus (12), Madame VINCENT est élue trésorière pour le mandat actuel de 3 ans.

- **Désignation du secrétaire adjoint et du trésorier adjoint**

Les adjoints du secrétaire et du trésorier travaillent avec les élus qu'ils peuvent potentiellement remplacer.

Les membres élus sont favorables à ce que le vote soit effectué à main levée.

Les candidats au poste de secrétaire adjoint sont : Madame ROUSSEL.

A l'unanimité des membres élus (12), Madame ROUSSEL est élue secrétaire adjointe pour le mandat actuel de 3 ans.

Les candidats au poste de trésorier adjoint sont : Madame MOINARD.

A l'unanimité des membres élus (12), Madame MOINARD est élue trésorière adjointe pour le mandat actuel de 3 ans.

2. Election des membres de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail (CSCCT)

- **Rappel des règles de vote**

Les membres élus sont favorables à ce que le vote soit effectué à main levée.

- **Recensement des candidatures et vote**

Les candidats à la CSSCT sont : Madame VINCENT, Madame MERIC, Madame MINISCLOU et Madame EKOBO.

Il est rappelé que le secrétaire de la commission sera élu durant la première séance. Il aura pour mission d'effectuer l'ordre du jour en lien avec la Direction de service et de rédiger les comptes rendus, qui seront ensuite validés en CSEE et inclus dans les procès-verbaux.

A l'unanimité des membres élus (12), Madame VINCENT, Madame MERIC, Madame MINISCLOU et Madame EKOBO sont élues membres de la CSSCT pour le mandat actuel de 3 ans.

3. Election des représentants du CSEE au CSEC

- **Rappel des règles de vote**

Les membres élus présents au CSEC ont pour vocation de représenter le service du Val-de-Marne au sein de la Fondation, afin d'aborder les points avec la Direction Générale, et de transmettre des informations institutionnelles.

Les membres élus sont favorables à ce que le vote soit effectué à main levée.

- **Election des titulaires au CSEC : recensement des candidatures (élus titulaires uniquement) et vote**

Les candidats au poste de représentants auprès du CSEC sont : Madame ROUSSEL et Madame DUBOIS.

A l'unanimité des membres élus (12), Madame ROUSSEL et Madame DUBOIS sont élues représentantes du CSEE au CSEC.

- **Election du suppléant au CSEC : recensement des candidatures (élus titulaires et suppléants) et vote**

Les candidats au poste de représentants auprès du CSEC sont : Madame MERIC.

A l'unanimité des membres élus (12), Madame MERIC est élue suppléante au CSEC.

4. Désignation du référent harcèlement et agissement sexiste

- **Recensement des candidatures parmi les titulaires**

Les candidats au poste de référent harcèlement et agissement sexiste sont : Madame DUBOIS

- **Délibération sur sa désignation**

Les membres élus sont favorables à ce que le vote soit effectué à main levée.

A l'unanimité des membres élus (12), Madame DUBOIS est élue référente harcèlement et agissement sexiste.

5. Compte-rendu de gestion de l'ancien comité d'établissement

- **Présentation du rapport d'activité par le secrétaire sortant**

La secrétaire sortante a fait un rapport d'activité de l'année écoulée, dont le document sera joint au présent procès-verbal.

Après un début avec 12 membres, le mandat s'est achevé en présence de 4 membres. Les mouvements de personnel ont des répercussions sur l'activité du service, qui n'a pu être atteinte dans aucun service.

Les sujets principaux ont été : le projet immobilier, la revalorisation de la prime Ségur en particulier et des primes en générales, la mise en jour du DUERP, les véhicules de services, la bienveillance au travail, la formation secourisme au travail, les procédures autour des congés et le rappel des règles « COVID ».

- **Présentation du rapport de gestion par le trésorier sortant**

La trésorière sortante a fait un bilan financier de l'année écoulée, dont le document sera joint au présent procès-verbal.

Le budget est défini en début d'exercice selon le budget prévisionnel en fonction de la masse salariale. En 2022, la masse salariale n'a jamais été aussi basse, ce qui entraîne une réduction du budget.

Néanmoins, du fait de la crise sanitaire et de l'effort collectif (diminution de remboursement des places cinéma et remboursement pour les activités culturelles et sportive), les chèques cadeaux ont pu être maintenu au budget fixé initialement. Le but étant de privilégier les salariés.

Il n'y a pas eu de formation cette année ni de dépense de fonctionnement. Le crédit est donc reporté au budget 2023.

Le trésorier sortant rappelle que certaines formations sont obligatoires : formation pour les élus du CSEE (rôle, fonctionnement, missions...) ainsi que pour le référent harcèlement et agissement sexiste.

Madame KHOUALED se dit ravie de la manière dont a été tenu le budget.

6. Ouverture des comptes bancaires du CSEE

- **Choix de l'organisme bancaire**

Les membres élus proposent que la banque reste celle de l'ancien bureau, n'ayant eu aucune difficulté avec cet établissement bancaire.

Les comptes bancaires restent donc au Crédit Mutuel.

- **Détermination des modalités de fonctionnement de ces comptes (attribution des signatures notamment)**

Les membres élus proposent que les dépenses soient systématiquement soumises au vote des membres élus, avec un accord obligatoire pour les dépenses supérieures à 500 €.

Le trésorier, son adjoint et le secrétaire du CSEE sont signataires sur les comptes bancaires du CSEE, afin de sécuriser la gestion en cas d'absence.

7. Communication des informations liées à la situation économique et financière de l'établissement

La Direction transmet au trésorier les informations et bilans annuels en lien avec la situation économique du SSE94.

8. Rappel des principales règles de fonctionnement du CSEE (notamment : local, panneau d'affichage, règles de suppléance, versement des budgets...)

Un panneau d'affichage dédié au CSEE est installé sur chaque site (Créteil, Choisy-le-Roi, Réparation Pénale et comptabilité). Les comptes rendus doivent être affichés sur chaque site de fonctionnement, par le secrétaire du CSEE.

Le versement des budgets est mensuel et vérifié par la trésorière, en lien avec la comptable du service.

La Direction rappelle que le remplacement des élus titulaires par les suppléants se fait dans un ordre établi, à savoir le suppléant ayant reçu le plus de voix lors de l'élection du bureau est le premier à devoir remplacer un titulaire.

9. Règlement intérieur

Le règlement intérieur va être harmonisé au sein de la Fondation, et demandera probablement un temps individuel pour le travailler.

La Direction propose donc que le règlement intérieur soit évoqué lors d'une prochaine séance.

10. Calendrier prévisionnel des réunions du CSEE

Réunions du CSEE :

Vendredi 10.02.2023 à 09h30

Jeudi 23.03.2023 à 09h30

Jeudi 13.04.2023 à 09h30

Jeudi 25.05.2023 à 09h30

Jeudi 22.06.2023 à 09h30

Jeudi 13.07.2023 à 09h30

Jeudi 24.08.2023 à 09h30

Jeudi 21.09.2023 à 09h30

Jeudi 12.10.2023 à 09h30

Jeudi 23.11.2023 à 09h30

Jeudi 14.12.2023 à 09h30

Réunions de la CSSCT :

- Jeudi 23.03.2023 à 11h30
- Jeudi 22.06.2023 à 11h30
- Jeudi 21.09.2023 à 11h30
- Jeudi 14.12.2023 à 11h30

En fin de réunion, la Direction ouvre une première séance de CSEE afin d'apporter un point à l'ordre du jour.

Le projet immobilier du SSE94

La Direction était en attente de la réponse des financeurs, qui ont fait un retour il y a quelques semaines.

Le projet tel que présenté à la DPEJ n'a pas été validé, bien que la DirPJJ y ait été favorable, et nécessite donc un réajustement. La Direction est en réflexion sur ce point, avec une participation active de la Direction Générale.

La Direction travaille à un nouveau montage financier avant de travailler sa mise en place avec l'équipe de cadre. Puis l'ensemble des salariés sera sollicité pour travailler la mise en forme des travaux.

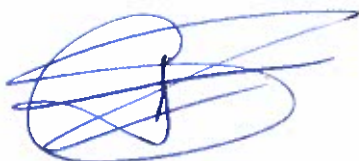
Un nouveau montage financier va donc être effectué par la Fondation, présenté aux financeurs qui auront de nouveau 2 mois pour valider le projet.

Justificatif d'absence

Les membres élus questionnent le fait que certains supérieurs hiérarchiques demandent des justificatifs d'absence lorsqu'ils ont des horaires fixes, bien qu'ils régulent des heures.

La Direction rappelle la nécessité d'informer son supérieur, pour des raisons de sécurité, de toute absence sur le temps de travail. De ce fait, un temps de récupération n'est pas un temps de travail, il n'est donc pas nécessaire d'apporter un justificatif si la demande de récupération a été effectuée et validée en amont.

*Elise DUBOIS,
Secrétaire du CSEE.*



*Nadia KHOUALED,
Présidente du CSEE.*



PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 10.02.2023 à 09h30

Présents :

- Madame KHOUALED, Présidente du CSEE
- Madame VINCENT, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame ROUSSEL, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame DUBOIS, titulaire liste NS

Absents :

Pas d'absents.

1. Approbation des procès-verbaux du CSEE du 05.12.2022 et du 27.01.2023
Approbation du compte-rendu de la CSSCT du 05.12.2022

Quelques modifications ont été apportées par la Direction et les élus.

Les PV sont validés à l'unanimité des membres élus présents lors des précédentes réunions.

Quelques modifications ont été apportées par la Direction et les élus.

Le compte-rendu de la CSSCT est validé à l'unanimité des membres élus présents lors de la précédente réunion.

2. Mouvements du personnel du mois de janvier 2023

Service d'Investigation Educative 1

Camille GOURLET a pris ses fonctions de secrétaire à temps partiel le 05.01.2023, et a quitté ses fonctions le 27.01.2023.

Julie GUARDIANO a repris son poste de travailleur social le 03.01.2023.

Michèle VALENTIN a pris sa retraite le 31.01.2023

Marie-Pierre CHAUMET-VELAY est en suspension de contrat.

l poste de psychologue est à pourvoir en CDI.

l poste de travailleur social est à pourvoir en CDD.

Service d'Investigation Educative 2

Julie BENSOUSSAN a pris ses fonctions de psychologue le 17.01.2023.

Pas de poste à pourvoir.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 1

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 2

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 3

Manon DUBOIS a pris ses fonctions de travailleur social le 16.01.2023.

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 4

1 poste de travailleur social en CDD est à pourvoir.

Réparation pénale

Pas de poste à pourvoir.

Direction

Sylvie DANDOIS a quitté ses fonctions d'assistante de Direction le 31.01.2023.

Lily Rose NLEND a pris ses fonctions d'assistante administrative/paie le 30.01.2023, en CDD.

Goundo SACKO a débuté son stage d'assistance de direction le 09.01.2023.

Du fait de la vacance de poste de l'assistante de direction, la Direction réfléchit à une nouvelle organisation de ce dernier, puisque la multiplicité des tâches a rendu difficile ses différentes missions (fonction d'assistante de direction et cheffe de service du pôle secrétariat).

La Direction a eu un échange avec les secrétaires, qui souhaitent avoir un lien hiérarchique avec les chefs de service éducatifs. C'est pourquoi, la future assistante de Direction aura sous sa responsabilité la référente paie, l'agent d'accueil et les professionnels en charge de l'intendance. Les secrétaires d'équipe seront désormais, et comme auparavant sous l'égide des chefs de service éducatifs.

Secrétariat

Nicole SAUTEY a pris les fonctions d'agent d'accueil du 12.01.2023 au 18.01.2023, puis du 26.01.2023 au 02.02.2023 en remplacement de Julien KACZMIERCZAK.

Intendance

Philippe BORDIER a pris ses fonctions de régisseur en date du 03.01.2023.

3. Activité du SSE 94

En ce début d'année, il apparaît prématuré de faire le point sur l'activité de janvier 2023.

Les difficultés de recrutement, et le défaut d'ordonnancement, ne permettent pas encore de solliciter une ré-augmentation de l'habilitation.

La Direction se questionne sur le fait qu'il y a de moins en moins d'ordonnancement sur l'ensemble du territoire, à l'exception du territoire de l'équipe 2.

Une réunion a eu lieu avec la DPEJ, les partenaires d'AEMO et la responsable des services du SAH, où il apparaît que l'ensemble des partenaires font le même constat.

Seuls les Magistrats pourraient expliquer ces manquements d'ordonnance, seulement ils n'étaient pas présents lors de cet échange. Des réunions régulières vont être remises en place entre les différents acteurs de terrain afin de faire des points réguliers, et où les Magistrats seront conviés.

La Tribunal a pu faire savoir que les manquements de gestion du SSE 94 d'aparavant ont joué un rôle certain au niveau de la baisse des ordonnancements, mais les relations du service avec le Tribunal pour Enfants sont aujourd'hui de meilleure qualité et des plans d'action sont mis en place pour continuer l'amélioration des liens.

Des dates de rencontres ont été proposées aux Magistrats afin que des échanges puissent se faire autour d'une table.

4. Règlement intérieur

La Direction Générale a transmis un règlement intérieur à la Direction, dans l'esprit d'harmoniser le fonctionnement de l'ensemble des services de la Fondation. Il s'agit d'un projet de règlement intérieur que la Direction transmettra aux membres élus dès lors qu'il aura été validé par la Direction Générale.

Ce point sera remis lors de la prochaine séance, après lecture des documents que la Direction va transmettre aux membres élus.

5. Pouvons-nous avoir accès aux plannings des cadres ?

Les membres élus ont sollicité que les salariés puissent avoir lecture des plannings des cadres. L'équipe des cadres s'est étonnée de cette demande, puisque les travailleurs sociaux ont accès au planning des chefs de service.

Les membres élus disent n'avoir pas eu connaissance de l'existence d'un planning commun de tous les chefs de service. La Direction invite les salariés à vérifier cette information, puis de revenir vers elle pour modifier ce fonctionnement si besoin.

Cependant, à certains moments les salariés ont pu constater quelques difficultés au quotidien (pas d'affichage des permanences des cadres sur le site de Choisy-le-Roi, absence de cadres au service certains jours ou à certains horaires). Par exemple, pour effectuer des rendez-vous imprévus avec les familles au service en fin de journée, il apparaît compliqué de faire appel à un cadre si les salariés n'ont pas de regard sur les plannings des cadres.

La Direction rappelle que les cadres restent joignables par téléphone, et que les présences de cadres en dehors des horaires de service restent exceptionnelles. Toutefois, la Direction va en échanger avec les chefs de service, les travailleurs sociaux ne pouvant recevoir des familles sans la présence d'un second professionnel dans les murs.

Les réunions de cadres se déroulent désormais tous les mercredis, en alternance sur les sites de Créteil et Choisy-le-Roi, à l'exception de la dernière de chaque mois qui se fait le vendredi pour permettre à Valérie GUILBERT d'y participer.

6. Vote ~~chèque déjeuner~~ œuvres sociales

Une erreur s'est glissée dans l'ordre du jour, puisqu'il ne s'agit pas des chèques déjeuner, mais des œuvres sociales dans leur globalité.

Tous les ans, la trésorière effectue le budget prévisionnel annuel afin d'informer les salariés de l'organisation des œuvres sociales, mais il n'est pas encore finalisé.

Les œuvres sociales resteront maintenues telles qu'elles ont été organisées durant l'année passée.

Ce point sera reporté sur le prochain ordre du jour, puisqu'il est nécessaire de le voter en instance.

7. Vote pour le renouvellement du contrat avec l'assistance juridique du CSEE

Les membres élus ont été satisfait des prestations de l'assistance juridique contractée sur le dernier mandat. Le renouvellement de cette prestation est donc proposé pour l'année à venir.

Les membres élus votent favorablement au renouvellement de cette prestation.

8. Rappel des règles de prise CT/CP

Les 6 jours de CT doivent être pris en un seul bloc et ne peuvent être scindés, sauf demande individuelle exceptionnelle justifiée, validée par la Direction.

Le cumul des CT et des CP ne peut être appliqué de façon automatique, tant que cet accord n'est pas validé par la Direction Générale. Pour autant, sur le même principe que les CT, la Direction est favorable à accorder ce cumul à titre individuel et exceptionnel.

La règle des CT pour les temps partiels nécessite quelques réajustements au niveau des pratiques, puisqu'il apparait des traitements distincts dans le service. La règle reste la même, à savoir que les CT sont des jours à prendre en une seule fois. La Direction va revoir ce point avec les chefs de service.

La question du jour de solidarité remplacé par un CT ou une récupération est de nouveau mise en avant. Les accords de branche restent toujours en négociations au niveau de la Fondation, qui se positionnera sur la question.

Aujourd'hui, l'accord valable date de 2015 stipule que les salariés doivent donner un CT ou un jour de récupération, et non un CP comme le stipule la Loi.

9. Remboursement des débours : pouvons-nous remettre en place le document comptable détaillé ?

Les membres élus rappellent que les salariés sollicitent depuis plusieurs temps la remise en place du document comptable détaillé.

La cheffe comptable questionne cette demande, puisqu'elle reprend en individuel les détails avec les salariés qui la sollicite, afin de ne pas surcharger le travail effectué.

La Direction explique qu'un travail est en cours pour fluidifier les pratiques et alléger certaines tâches de chacun.

Un essai va être mis en place pour que Mme QUEVRIN envoie aux chefs de service les remboursements de débours effectifs lorsqu'il y a une différence entre les débours signés et les remboursements, afin d'apporter un éclairage aux salariés concernés.

10. Question autour d'une demande des administratifs pour le télétravail ?

L'équipe de secrétaires questionnent la possibilité de pouvoir bénéficier de journée de télétravail.

L'accord de branche étant toujours en négociation, pour le moment la question du télétravail reste en suspens. La négociation actuelle se situe autour de deux journées de télétravail potentiel pour chaque salarié.

Les journées de télétravail seront à voir entre les salariés et leur chef de service, en fonction des besoins de service. Ce sera le chef de service qui pourra accorder les jours de télétravail, en accord également avec l'ensemble des cadres, puisque les chefs de service devront harmoniser leurs pratiques afin de ne léser personne.

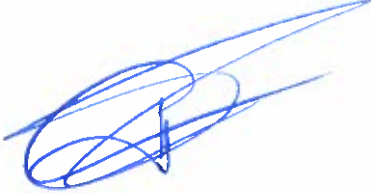
11. Questions diverses

- **Formation des membres élus**

Certaines formations obligatoires sont à mettre en place pour les membres élus, prises en charge par la Direction : formation CSSCT, formation référent harcèlement.

La Trésorière a sollicité des devis qui sont présentés à la Direction.
Pour la formation CSSCT, il s'agit d'une formation de 5 jours
Pour la formation référent harcèlement, il s'agit d'une formation d'une journée.

*Elise DUBOIS,
Secrétaire du CSEE.*



*Nadia KHOUALED,
Présidente du CSEE.*



PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 23.03.2023 à 09h30

Présents :

- Madame KHOUALED, Présidente du CSEE
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame ROUSSEL, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MERIC, suppléante liste NS

Absents :

- Madame VINCENT, titulaire liste NS

1. Approbation des procès-verbaux du CSEE du 10.02.2023

Quelques modifications ont été apportées par la Direction et les élus.

Les PV sont validés à l'unanimité des membres élus présents lors des précédentes réunions.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Educative 1

Marie-Pierre CHAUMET-VELAY est en suspension de contrat.

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDD.

Service d'Investigation Educative 2

Pas de poste à pourvoir.

Le poste de psychiatre reste à pourvoir pour l'ensemble du SIE.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 1

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 2

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 3

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 4

1 poste de travailleur social en CDD est à pourvoir.

Réparation pénale

Pas de poste à pourvoir.

Direction

Pas de poste à pourvoir.

3. Activité du SSE 94

Les documents comptables n'ont pas pu être transmis, puisque la commission finance s'est déroulée cette semaine.

Les problématiques de recrutement font que l'activité reste dans la même lignée que l'année passée, ainsi que la baisse d'ordonnancement sur l'ensemble des services (MJIE et AEMO). Ce constat est généralisé sur l'ensemble du territoire, toutes associations confondues.

Une réunion avec le Tribunal va être effectuée pour faire le point sur cet état de fait, seulement la coordinatrice de ces rencontres quitte ses fonctions ce qui impacte la dynamique des rencontres partenariales.

Concernant l'Investigation, les ordonnancements semblent reprendre, seulement la Direction attend d'avoir du recul pour savoir si cela se pérennise avant de lancer davantage les recrutements.

Les listes d'attentes sur les équipes d'AEMO sont relativement similaires, l'équipe 2 ayant une liste plus importante.

La Réparation Pénale a une marge de progression plus évidente au niveau des réquisitions. Les effets sur l'activité commencent à se faire sentir, d'autant que l'équipe est désormais complète.

4. Règlement intérieur du CSEE

Les membres élus souhaitent pouvoir effectuer leur règlement intérieur. La Direction a-t-elle eu l'accord de la Direction Générale sur ce fait ?

L'idée de la Direction Générale est d'harmoniser les procédures sur l'ensemble des comités de la Fondation. La Direction va transmettre aux membres élus la trame afin qu'elle puisse être effectuée.

Ce point a été abordé au CSE-Central, et il est rappelé que la Direction Générale souhaite proposer une trame commune à l'ensemble des CSE de la Fondation, mais n'oblige en aucun cas les membres élus à la suivre. Cela reste une proposition et non une obligation, puisque le règlement intérieur de chaque CSE appartient à ses membres élus.

5. Planning des cadres

A la dernière réunion, il avait été sollicité par les membres élus un accès au planning des cadres (chefs de service et Direction) par les salariés. Après vérification, aucun accès n'est possible sur informatique pour connaître les plannings des cadres puisqu'il est dans le dossier des cadres auxquels les travailleurs sociaux n'ont pas accès.

La Direction va se renseigner auprès du service informatique.

6. Formations obligatoires pour les représentants du personnel

Plusieurs devis ont été effectués auprès d'organismes de formation. Les membres élus se sont positionnés sur l'organisme « l'école des CSE », et ont sollicité des dates. Les budgets ont été prévus par la Direction Générale.

La formation pour le référent harcèlement, quant à elle, sera organisée par la Direction Générale pour l'ensemble des référents de la Fondation.

7. Association Vacances Solidaires

Pour rappel de l'historique, Vacances Solidaires est une association qui permet aux familles suivies et aux salariés de profiter de prix avantageux sur des locations de vacances (lieux uniquement).

Par le passé, un contrat était signé entre l'association et le service, avec une partie financée par le service (pour les familles suivies), et l'autre partie financée par anciennement le CE (pour les salariés).

Il y a quelques années, la Direction a fait le choix de ne plus financer ce projet face au constat qu'aucune famille suivie ne profitait de cette offre, et que peu de salariés en bénéficiait. L'ancien CE ne pouvant supporter seul la charge de cet engagement, il a été décidé de ne pas renouveler le contrat.

Aujourd'hui, suite à des échanges avec certains salariés, les membres élus questionnent la possibilité de remettre en place ce service. L'adhésion est de 1450€ annuelle.

La Direction propose qu'un échange soit effectué au sein des équipes, notamment avec les chefs de service afin d'avoir les avis de chaque équipe. Ce point sera abordé en réunion de Direction pour savoir si une nouvelle adhésion pourrait être envisageable.

8. Rappel des modalités de saisine du CSEE

Les membres élus souhaitent rappeler aux salariés les modes de saisine de l'instance. Pour faire remonter une question ou une situation particulière au niveau des réunions du comité, il est rappelé la nécessité de saisir l'instance par voie écrite :

- Sur papier libre glissé dans les boîtes aux lettres dédiées au comité,
- Par voie électronique en envoyant un mail à un des élus.

Une simple communication verbale ne suffit pas.

9. Question autour du refus de financement pour le déménagement : la Fondation est-elle en déficit ? Une restructuration des équipes permettrait-elle d'y pallier ?

Des salariés questionnent le refus de financement du déménagement de la part de la DPEJ, notamment la situation financière de la Fondation et du service. Est-ce du fait du manque d'activité au sein du SSE 94 ou du fait d'une situation financière fragile au niveau de la Fondation ?

Les membres élus sollicitent un éclairage de la part de la Direction sur les raisons qui ont amenées à ce refus et quelles solutions pourraient être trouvées pour y remédier ?

La Direction explique que la Fondation n'est pas en déficit, les comptes généraux vont bien. Concernant le SSE94, les postes vacants, les antécédents ainsi que le manque d'activité font que la situation financière est particulière. Cependant, il s'agit d'une difficulté généralisée au Val-de-Marne et non seulement au sein du service.

La facturation au niveau départemental est particulière et engendre quelques difficultés, mais qui ne sont pas en lien avec le projet de déménagement en soi.

Le refus du financement autour du projet immobilier faisait partie des possibilités envisagées. La Direction rassure sur le fait que le déménagement doit se faire, un nouveau PPI est en cours de réalisation, avec l'objectif qu'il soit accepté des deux financeurs. Le projet reste tel qu'il est au niveau des équipes, qui seront mises à contribution à partir du moment où le financement sera accepté.

L'hypothèse d'une restructuration des équipes pourrait être envisagée dans un futur, mais pour le moment elle n'est pas d'actualité.

Certaines difficultés au niveau du siège ne sont pas simples à gérer du fait de l'arrêt maladie du Directeur Général. Le Président de la Fondation nous rassure et prend le relais avec les autres Directeurs des missions dédiées au Directeur Général.

10. Poste du régisseur : les membres élus questionnent la charge de travail à ce poste

Entre les locaux de Créteil et ceux de Choisy-le-Roi, il a été remonté aux membres élus que certaines tâches allouées aux missions du régisseur ne pouvaient être effectuées rapidement. Il

a été constaté que le salarié ne peut être partout. De ce fait les membres élus questionnent la charge de travail de ce salarié qui est en temps partiel et doit se déplacer sur les deux sites. Comment ce salarié pourrait être soulagé dans ses fonctions ?

Le salarié concerné a pu évoquer le fait qu'il doit aller dans tous les services et ne peut pas forcément répondre aux demandes des salariés, d'autant qu'il ne s'agit pas d'un temps plein.

La Direction est consciente de cet état de fait, et attend que le nouveau professionnel s'installe dans ses fonctions avant de faire un point avec lui pour voir ce qu'il en est, sachant qu'il ne sera pas possible d'augmenter le temps de travail à ce poste.

11. Formation des Secouristes Sauveteurs au Travail

La Direction a informé les membres élus que cette formation a été budgétisée. Qu'en est-il de sa mise en place ? Pour rappel, il n'y a plus au sein du service de professionnels formés ou dont la formation est toujours valide.

La demande a été actée par la Direction, avec pour principe d'avoir au moins un professionnel formé par site. Une communication a été effectuée auprès des équipes par les chefs de service, qui ont transmis une liste de salariés intéressés à la Direction. L'organisation de cette formation devait être actée au mois de janvier 2023, mais le départ de l'assistante de direction a pu faire rater une information.

Madame KHOUALED va se renseigner pour connaître la suite, notamment le nom de l'organisme et les dates de formation. La Direction demande aux membres élus de se rapprocher des chefs de service, afin de s'assurer que cette information a été communiquée aux équipes.

12. Questions diverses

- **Ménage du SSE94**

Durant la période de confinement, un grand nettoyage du service (décrassage et cirage du sol...) a été effectué. Les membres élus sollicitent que ce procédé puisse être renouvelé de façon annuelle.

La Direction envisage un ménage complet annuel, sur la période estivale. La question budgétaire est en réflexion.

- **Réfrigérateur du site de Créteil et Choisy-le-Roi/ Micro-onde sur le site de Choisy-le-Roi**

De plus, il avait été question de l'achat d'un nouveau réfrigérateur, puisque l'actuel apparaît vétuste (petit et dysfonctionnant).

Des achats ont été budgétisés, et pourront être effectués après la deuxième quinzaine du mois d'avril.

- **Logiciel Sil'age**

Malgré la formation effectuée auprès des salariés concernés, pour que le logiciel soit mis en place dans le courant du mois de février, ce dernier n'a pas été totalement complété avec les informations nécessaires (facturation). C'est pourquoi sa mise en place a été reportée.

Des transferts de données entre l'ancien et le nouveau logiciel ont été effectués, cependant les mises à jour prennent du temps. Le logiciel devrait être opérationnel au mois de septembre 2023.

Le SSE94 arrive en fin de file de la mise en place de Sil'age. Seulement, la facturation du Val-de-Marne est particulière et n'a pas été prise en compte dans le cahier des charges au niveau de la Fondation. Une solution est en train d'être étudiée pour que le logiciel puisse être efficient au plus vite.

- **CSSCT**

Il y a eu une erreur concernant la réunion de la CSSCT prévue ce jour, puisque les convocations n'ont pas été envoyées. L'inspection et la médecine du travail n'ont donc pas été invitées, une nouvelle date est donc fixée au 13.04.2023, à la suite du CSEE. C'est pourquoi, qu'exceptionnellement, il ne se tiendra pas durant le premier trimestre.

- **Journée institutionnelle du 20.04.2023**

Cette journée a été reportée du fait du prestataire.

La Direction va communiquer auprès des salariés prochainement. Dans la majorité, les salariés souhaitent que cette journée soit maintenue. Cette journée ne sera pas une obligation, cependant les salariés qui n'y participeront pas seront dans l'obligation d'être sur site et de gérer les permanences de services.

Pour les salariés souhaitant y participer, ils devront s'inscrire au plus tard le 31.03.2023, sans quoi ils ne pourront y participer quoi qu'il en soit.

*Elise DUBOIS,
Secrétaire du CSEE.*



*Nadia KHOUALED,
Présidente du CSEE.*



PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 12.04.2023 à 09h30

Présents :

- Madame KHOUALED, Présidente du CSEE
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame ROUSSEL, titulaire liste NS
- Madame MERIC, suppléante liste NS
- Madame EKOBO, suppléante liste NS

Absents :

- Madame VINCENT, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS

1. Approbation des procès-verbaux du CSEE du 23.03.2023

Quelques modifications ont été apportées par la Direction et les élus.

Les PV sont validés à l'unanimité des membres élus présents.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Educative 1

Marie-Pierre CHAUMET-VELAY est en suspension de contrat.
Joséphine GUEGAN a pris ses fonctions de psychologue le 13.03.2023.

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDD.

Service d'Investigation Educative 2

Pas de poste à pourvoir.
Le poste de psychiatre reste à pourvoir pour l'ensemble du SIE.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 1

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 2

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 3

Thierry EYDOUX a quitté ses fonctions de psychiatre le 15.03.2023.

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 4

Amélie KRZECZOWSKI a démissionné de son poste de travailleur social le 13.03.2023.

1 poste de travailleur social en CDI est à pourvoir.

Réparation pénale

Pas de poste à pourvoir.

Direction

Pas de poste à pourvoir.

Equipe technique

Régis RAT a quitté son poste de régisseur le 09.03.2023.

3. Activité du SSE 94

Les ordonnancements en MJIE semblent reprendre, ce qui permettra à l'avenir, si cette augmentation perdure et que le recrutement le permet, de retrouver les postes actuellement gelés.

Au SIE, un recrutement est en cours pour les mois à venir, afin de prévenir les futurs départs annoncés. Actuellement, 50 mesures sont en différés.

Madame LAPENE, la directrice territoriale de la PJJ, a été rencontrée cette semaine par la Direction du service, qui a présenté un plan d'action faisant suite à l'audit ayant été effectué il y a deux ans.

Les relations avec la Tribunal pour Enfants se détendent, une rencontre est toujours pensée par la Direction, mais elle n'est pas encore actée avec les Magistrats.

En réparation pénale, les réquisitions reprennent : 19 mesures ont été facturées en janvier, 27 en février. Il a fallu une mise en place de l'équipe nouvelle, que chacun à son poste comprene

le fonctionnement du service, ce qui semble être acquis aujourd'hui. Certaines difficultés perdurent, mais la Direction est informée de ce fait et agit afin que l'équipe puisse trouver un équilibre.

Il est rappelé que les lectures de rapports doivent être effectuées par le chef de service qui corrige les fautes et le fond de l'écrit, puis par la secrétaire qui fait la mise en page de l'ensemble et corrige d'éventuelles fautes oubliées.

En AEMO, il y a eu une baisse d'ordonnancement qui semble remonter légèrement. Il y a moins de différés dans certaines équipes, tandis que l'équipe 2 a 40 mesures en attentes. Il devient urgent de recruter sur cette équipe.

L'équipe d'AEMO 2 semble être la plus fragile sur l'ensemble du service. La Direction reste attentive, va se montrer plus présente autour des professionnels de cette équipe, et la met en priorité sur les futurs recrutements. Une nouvelle dynamique est souhaitée par l'équipe de Direction qui va proposer un plan d'action pour ce faire.

4. Règlement intérieur du CSEE

Ce point est reporté, les membres élus vont prendre le temps de le travailler et de le présenter à la Présidence lors de la prochaine séance.

Les membres élus proposent d'ajouter la possibilité d'élire des suppléants à la CSSCT, afin de permettre à l'instance d'être complète.

5. Planning des cadres

La Direction amène ce point suite à la dernière réunion de CoDir. Les chefs de service ont fait remonter que la demande des membres élus sur cette demande concernant davantage la Direction que l'ensemble de l'équipe de cadres.

La Direction évoque la possibilité de mettre en place un planning de l'ensemble des cadres, seulement il sera difficile à tenir puisqu'il sera mouvant constamment.

La Direction se veut rassurante sur le fait qu'elle ne compte pas quitter le service et rappelle qu'elle est davantage sur les relations extérieures tandis que le Directeur adjoint est sur la gestion interne au service. La Direction rappelle qu'elle reste joignable par téléphone et que son adjoint ainsi que la secrétaire de Direction savent toujours où elle se situe.

La Direction souhaiterait être davantage sur le terrain auprès des équipes.

Les membres élus soulignent la praticité des nouveaux tableaux de permanence qui précisent à la fois les chefs de service de permanence, mais également les collègues disponibles. Il est demandé que les cadres remplissent les plannings prévisionnels de leurs équipes.

6. Vote autour des chèques vacances

Suite au sondage, la majorité des salariés a opté pour maintenir la version papier.

Les membres élus votent à l'unanimité pour le maintien des chèques vacances en version papier.

7. Consultation sur les comptes administratifs

La Direction a produit les tableaux récapitulatifs des comptes administratifs de l'année 2022 (confère tableaux ci-joints).

Les écarts entre le prévisionnel et le réalisé est expliqué, pour l'ensemble des services, par le défaut d'ordonnancements et de recrutements.

Les membres élus votent à l'unanimité les comptes administratifs de l'année 2022.

8. Questions diverses

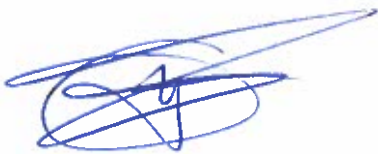
- **Organisation des absences et congés de l'équipe de secrétariat**

Un membre élu aborde les congés de l'équipe de secrétariat, puisqu'il y a une journée où une seule secrétaire sera présente. La question des absences sur cette équipe est évoquée.

La Direction rappelle l'arrivée de la secrétaire de Direction en début du mois de mai, qui reprendra le planning du pôle secrétariat afin de réguler les absences et gérer tant le secrétariat et le poste d'accueil. Le planning des secrétaires est géré par leur chef de service, c'est aux chefs de services de s'entendre sur les congés de leurs secrétaires. En effet, les chefs de service sont leurs responsables hiérarchiques.

L'Assistante de Direction ne gèrera que les congés de l'agent d'Accueil, le régisseur et la référente paie.

*Elise DUBOIS,
Secrétaire du CSEE.*



*Nadia KHOUALED,
Présidente du CSEE.*



**PROCES-VERBAL DU CSEE EXTRAORDINAIRE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 27.04.2023 à 12h00**

Présents :

- Madame KHOUALED, Présidente du CSEE
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame ROUSSEL, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame EKOBO, suppléante liste NS

Absents :

- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

Cette réunion extraordinaire ayant été organisée rapidement, les mails envoyés par la Direction font office de convocation, en accord entre la Présidente et les membres élus.

1. Approbation des congés estivaux

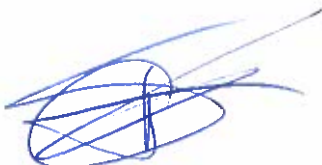
Les membres élus soulignent l'absence de certains congés dans le tableau fourni, bien qu'ils aient été posés par ailleurs.

Il est observé que tous les salariés du service de la comptabilité ont posé leurs congés sur la même période, ce qui interroge quant à l'organisation du service. La Direction explique que toutes les dispositions ont été prises pour cette période afin que le service puisse continuer à tourner sans difficulté.

Madame KHOUALED va ajouter les congés manquants sur le tableau et l'enverra dans les prochains jours aux membres élus.

Sous réserve que les congés manquants ne désorganisent pas la continuité de service, les membres élus votent favorablement et à l'unanimité les congés estivaux.

*Elise DUBOIS,
Secrétaire du CSEE.*



*Nadia KHOUALED,
Présidente du CSEE.*



PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 25.05.2023 à 09h30

Présents :

- Madame KHOUALED, Présidente du CSEE
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame ROUSSEL, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS
- Madame DUBOIS, titulaire liste NS
- Madame CYCUMAR, suppléante liste NS

Absents :

- Madame LEGRAND, titulaire liste NS

1. Approbation des procès-verbaux du CSEE du 14.04.2023

Quelques modifications ont été apportées par la Direction et les élus.

Les PV sont validés à l'unanimité des membres élus présents.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Educative 1

Marie-Pierre CHAUMET-VELAY est en suspension de contrat.

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDD.

Service d'Investigation Educative 2

Pas de poste à pourvoir.

Le poste de psychiatre reste à pourvoir pour l'ensemble du SIE.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 1

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 2

Corinne BELGUENDOZ a quitté son poste de travailleur social le 11.04.2023.

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 3

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 4

1 poste de travailleur social en CDI est à pourvoir.

Réparation pénale

Pas de poste à pourvoir.

Direction

Pas de poste à pourvoir.

Equipe technique

Pas de poste à pourvoir.

3. Activité du SSE 94

SIE

L'activité reprend, avec une augmentation des ordonnancements. Une réunion a eu lieu le 24.05.2023 avec la DirPJJ qui observe une bonne avancée de l'activité ; activité annuelle de 400 mesures qui devrait être effectuée.

SRP

L'activité se maintient, 270 mesures sont habilitées à l'année. Sur ce début d'année, l'activité remonte et devrait s'équilibrer d'ici la fin de l'année civile. Cependant, les délais d'attribution de 6 mois ne sont pas possibles.

L'organisation autour des réquisitions ayant changé, cela a perturbé le fonctionnement du Parquet.

Il y a une incidence entre les mesures effectuées du fait du fonctionnement de la facturation. Pour cela, une réunion avec les travailleurs sociaux et le service de facturation va être effectuée afin de comprendre ce fonctionnement.

AEMO

Le défaut de recrutement justifie le défaut d'effectivité de l'activité. Un écart est visible en début d'année (10%). Ce point sera abordé en réunion de CODIR, mais cela peut être expliqué du fait de mesures supplémentaires prises par des travailleurs sociaux et qui sont arrivées à échéance en fin d'année 2022/début 2023.

4. Suppléants pour la CSSCT

Les membres élus souhaitent élire des suppléants pour la CSSCT. La Direction rappelle qu'il s'agit d'élire un unique suppléant, mais va se renseigner en amont. Ce vote est donc reporté à la prochaine séance.

5. Budget CSEE à valider

La trésorière a présenté le budget prévisionnel de l'année (confère tableau joint). Le fonctionnement est resté à l'identique de l'année précédente, avec des réserves effectuées dans la projection de potentiels recrutements à venir puisque le budget alloué au CSEE est dépendant du nombre de salariés.

Le budget est voté favorablement à l'unanimité des membres élus.

6. Règlement intérieur du CSEE

Les membres élus ont repris l'ancien règlement intérieur et y ont fait quelques modifications : suppression de la commission économique, ajout des potentiels suppléants à la CSSCT et modification du terme association en fondation.

Le règlement intérieur sera voté à la prochaine séance, lorsque nous serons informés du nombre de suppléants à la CSSCT qui peuvent être élus.

7. Problèmes bulletins de paie coffre-fort numérique

Certains salariés n'ont pas accès à leurs bulletins de paie depuis le changement de logiciel au niveau du coffre-fort, certains ayant l'accès au coffre mais pas à leurs bulletins de salaire. La plateforme prenant en charge cette gestion renvoie vers les Directions de service.

La Direction va se rapprocher des gestionnaires, mais souhaite avoir le nombre et l'identité des salariés concernés par ces difficultés afin de régler les problèmes.

8. Procédure d'attribution des CT en cas d'absence

Quel est le fonctionnement de la proratisation des CT en fonction de la présence des salariés ? Les modalités restent floues, puisque les retours faits aux salariés ne sont pas identiques.

La Direction rappelle que la CCN66 est applicable à défaut d'un accord au sein de la Fondation. Cependant, il semble qu'un accord existe, mais n'est pas encore connu de la Direction. Dès lors que l'accord sera connu, il va être étudié et les explications pourront être données aux salariés. Les modalités seront appliquées à l'ensemble des salariés, sans distinctions possibles.

9. Rappel des règles et devoirs (sur la prise de congés, subrogation concernant les jours de carences, jours à prendre entre juin et octobre, prise en charge des repas de formation, etc...)

Confère point précédent concernant la prise des congés, ce point sera remis à la prochaine réunion.

Pour rappel, la première année de prise de poste, il n'y a pas d'Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale (IJSS). Les membres élus sollicitent qu'un rappel soit effectué auprès des salariés, autour des diverses modalités concernant les congés, arrêts maladie, formations...

10. Formation CSSCT (2, 3, 4, 9 et 10 octobre pour les nouveaux élus puis 9 et 10 octobre pour les élus déjà en poste)

Les membres élus présentent le devis de la formation CSSCT à la Direction et questionnent le montant des repas forfaitaires des jours de formation.

Le budget va être présenté à la cheffe comptable et rappelle que le montant forfaitaire des repas reste de 15,25€ par jour et par salarié.

11. Accessibilité fiche de poste dans le réseau pour les TS

Les membres élus ont vérifié qu'aucun accès aux fiches de poste des salariés du service n'était effectué.

La Direction rappelle qu'il serait plutôt question des fiches de missions et non des fiches de poste, puisque les fiches de mission sont générales tandis que les fiches de postes sont individuelles et évolutives. Les fiches de missions sont en cours de réalisation par la secrétaire de Direction, afin qu'elles soient accessibles aux membres élus. Elles ne seront pas transmises à l'ensemble des salariés, sauf sur demande individuelle soit auprès de la Direction, soit auprès des membres élus.

Les membres élus expliquent que les salariés, auparavant, n'ont jamais eu lecture ni accès ni aux fiches de mission, ni à leur fiche de poste respective.

La Direction explique l'importance des fiches de poste puisqu'elles servent de support aux nouveaux salariés, mais également au moment des entretiens de formation qui sont à construire et à modifier dans le temps avec le salarié. Ceci est du moins le souhait de la Direction, bien qu'elle sache que ce fonctionnement n'ait pas été mis en place par le passé.

La fiche de poste est propre aux compétences individuelles et non aux missions générales demandées aux salariés.

12. Une demande de l'agent d'accueil autour de l'aménagement des horaires du personnel administratif

L'agent d'accueil sollicite de pouvoir poser des heures plutôt que des journées complètes, notamment lorsqu'il a des examens médicaux.

Pour raisons médicales, la Direction rappelle qu'il peut présenter un justificatif de rendez-vous afin de lui permettre d'avoir une souplesse pour se rendre à ses impératifs.

Cependant, au vu de ses missions, il ne sera pas possible de lui permettre le même fonctionnement que les secrétaires puisqu'il se doit d'être présent sur les heures d'ouverture du service. Pour autant, une souplesse est possible pour des raisons individuelles et médicales.

13. Mise à jour du tableau CSEC et CSSCT

Le tableau n'est toujours pas mis à jour ni transmis aux membres élus. La Direction va demander à la secrétaire de Direction de le remettre à jour et de le transmettre.

14. Point sur les décharges de mesure en fonction des délégations occupées (document écrit)

Un tableau de calcul des heures de délégations existe mais n'a pas été mis à jour. La Direction voit ce point en équipe de Direction le 26.05.2023 et revient vers les membres élus pour donner une réponse à cette question.

15. Changement de date du CSEE prévu le 22 août 2023

Il va être difficile de modifier la date du CSEE au mois d'août, s'il ne peut être tenu au vu du nombre de membres absents, un procès-verbal de carence pourra être effectué.

16. Questions diverses

- **Groupe d'Analyse de la Pratique**

Certains salariés en AEMO questionnent la possibilité de faire des GAP en interne de leur équipe et non comme il est effectué actuellement, en mélangeant les équipes.

La Direction rappelle que les GAP doivent être mis en place par la Direction et qu'il s'agit d'un outil privilégié pour les salariés. Bien qu'il ne soit pas dans l'état d'esprit de la Direction de rendre ces temps obligatoires, au vu des fonctionnements actuels, il sera probablement rendu obligatoires aux salariés.

S'il y a des demandes de travail en interne à une équipe, il serait peut-être préférable de penser une régulation plutôt qu'un GAP. Cette question sera également abordée le 26.05.2023 en réunion de Direction.

Les membres élus évoquent le fait que la notion d'obligation peut devenir un frein à certains salariés, notamment lorsqu'ils sont en difficulté pour s'exposer devant leurs collègues.

La Direction rappelle que l'intervenant est le garant du fonctionnement de ces temps de travail et est en charge de travailler autour de la confiance entre les salariés présents.

La question du GAP pour le SRP est posée, afin de leur permettre de bénéficier de ce temps de travail, avec pourquoi pas une ouverture vers un temps commun avec le SIE.

La question d'un GAP pour le service de comptabilité/facturation est également posée, davantage sur le plan administratif afin de fluidifier la compréhension des fonctions de chacun.

*Elise DUBOIS,
Secrétaire du CSEE.*



*Nadia KHOUALED,
Présidente du CSEE.*



PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 22.06.2023 à 09h30

Présents :

- Madame KHOUALED, Présidente du CSEE
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame DUBOIS, titulaire liste NS
- Madame MERIC, suppléante liste NS
- Madame CYCUMAR, suppléante liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS

Absents :

- Madame VINCENT, titulaire liste NS
- Madame ROUSSEL, titulaire liste NS
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS

1. Approbation des procès-verbaux du CSEE du 25.05.2023

Quelques modifications ont été apportées par la Direction et les élus.

Les PV sont validés à l'unanimité des membres élus présents.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Educative 1

Marie-Pierre CHAUMET-VELAY est en arrêt maladie depuis le 15.05.2023.

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDD.

Service d'Investigation Educative 2

Pas de poste à pourvoir.

Le poste de psychiatre reste à pourvoir pour l'ensemble du SIE.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 1

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 2

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 3

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

1 poste de psychologue à pourvoir.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 4

1 poste de travailleur social en CDI est à pourvoir.

Réparation pénale

Rokyatou DRAME a quitté son poste de travailleur social le 31.05.2023.

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

Direction

Goundo SACKO a pris son poste de secrétaire de Direction le 02.05.2023.

Lily Rose NLEND a quitté son poste le 16.05.2023.

Pas de poste à pourvoir.

Equipe technique

Pas de poste à pourvoir.

3. Activité du SSE 94

SIE

L'activité remonte, mais il est encore trop tôt pour être assuré que l'activité soit effectuée sur l'année.

SRP

Quelques difficultés se font sentir au niveau de l'équipe. Du fait de la situation particulière d'un salarié, l'activité qui était revenue à niveau est impactée par une nouvelle baisse.

La nouvelle organisation de ce service demande un cadre judiciaire particulier, ce qui complique le fonctionnement administratif, puisque certaines réquisitions n'ont pas été reçues par le service alors qu'une mesure de réparation pénale ne peut débuter qu'à la condition d'avoir tous les documents en main.

Des rencontres avec le Parquet sont prévues par la direction afin de discuter sur le fonctionnement et trouver une harmonisation des pratiques sur ce point.

AEMO

L'activité est en déficit du fait des postes vacants.

4. Consultation du règlement intérieur du CSEE

Les membres élus ont refondé le règlement intérieur du CSEE en modifiant la nomination Fondation plutôt qu'Association, et en enlevant la Commission Economique qui n'existe plus.

La question des suppléants à la CSSCT a été posée à la Direction qui, pour le moment, n'y est pas favorable afin d'harmoniser les pratiques au sein de la Fondation.

Cependant, la Direction est favorable à ce que cette question soit de nouveau étudiée à l'avenir. Il est rappelé qu'il est nécessaire de tenir le cadre de cette instance, puisque des instances extérieures sont invitées.

Les membres élus vont se renseigner quant à la possibilité d'inviter des membres élus du CSEE pour pallier aux absences, et vont se renseigner quant au cadre légal de cette organisation (en cas de vote notamment et délai de prévention quant aux invités).

Le règlement intérieur corrigé va être envoyé à la Direction pour lecture avant validation. La consultation est reportée à la prochaine réunion.

5. Modalités des GAP obligatoires

La notion d'obligation peut avoir un effet réfractaire sur les salariés ne participant pas aux GAP actuellement.

La Direction ne reviendra pas sur la notion d'obligation, bien qu'il ne s'agisse pas d'une position unilatérale mais collégiale de l'équipe de cadres, d'autant qu'il s'agit d'un outil imposé par la loi.

Les membres élus questionnent la nouvelle organisation, puisque les groupes actuels ont créés des dynamiques intéressantes.

Un nouveau groupe va pouvoir être constitué, le budget le permettant. Actuellement, les groupes constitués aujourd'hui en AEMO fonctionnent et ont été pensés par mélange d'équipe. Les deux groupes actuels vont être en partie scindés en trois groupes. La Direction est favorable à des évolutions en fonction de la façon dont les salariés s'inscrivent dans ces groupes de réflexion.

Les membres élus questionnent la possibilité que les GAP puissent se dérouler en extérieur de l'institution, la Direction est favorable.

L'équipe 2 va débiter une régulation à leur demande, l'organisation est en discussion avec l'intervenant pensé par la Direction.

Concernant les GAP pour le SIE, des réflexions sont en cours afin de pouvoir organiser la suite de cette instance.

La question du GAP au SRP se pose également, puisqu'il n'existe pas dans ce service. L'idée de rendre le GAP commun au SIE et au SRP est en réflexion.

Une communication sur les nouveaux groupes et nouvelles organisations des GAP va être prochainement diffusée auprès des salariés afin que chacun puisse s'organiser.

Concernant les administratifs, la mise en place d'un GAP est en réflexion, notamment pour savoir si l'agent d'accueil en fera parti.

Concernant le service de comptabilité, la cheffe comptable ne voit pas de sens à mettre en place un GAP. Certains salariés sont en demande d'instaurer ce temps de travail, il est donc nécessaire d'en échanger afin de comprendre la demande afin de voir s'il faut instaurer un nouveau GAP ou si les salariés en demande peuvent en intégrer un préexistant.

Une salariée étant à la fois sur cette équipe et sur un poste de secrétaire, elle peut intégrer le GAP de l'équipe de secrétariat.

Lorsque la question a été amenée en réunion du CODIR, certains chefs de service n'ont pas compris le sens de cette intervention. Il a pu être pensé des réunions régulières dans l'objectif de parler de l'organisation, cependant la Direction n'est pas opposée à l'idée de mettre en place un GAP si un sens y est trouvé.

6. Planifications et interventions du CSEE et de la CSSCT sur les équipes

Pour rappel, les membres élus ont proposé d'intervenir auprès de chaque équipe afin de rappeler les missions des instances et permettre aux salariés de rencontrer les membres élus.

Afin de faciliter l'organisation, la Direction propose que les membres élus prévoient avec les chefs de service leurs interventions.

7. Problèmes bulletins de paie coffre-fort numérique

Il a été rappelé par la cheffe comptable que le coffre-fort numérique n'est pas une obligation. Si des salariés ne souhaitent pas ce coffre-fort, il suffit d'informer par mail Madame SACKO qui refera les bulletins en version papier.

Les membres élus rappellent que lors du changement de logiciel gestionnaire des bulletins de paie en numérique, certains salariés se sont vus modifier leurs identifiants.

La Direction explique que l'idée de permettre aux salariés d'avoir accès à leur dossier personnel est en cours de réflexion, avec le gestionnaire du coffre-fort. Une communication sera faite en temps voulu aux salariés.

8. Mise à jour du tableau CSEC et CSSCT

Le tableau des membres élus a été mis à jour et transmis aux membres élus, il sera affiché dans tous les services sur le panneau dédié.

9. Questions diverses

- **Fiches de missions des salariés**

La secrétaire de direction a transmis aux élus les fiches de poste des salariés du service. Cependant, les membres élus soulèvent quelques fiches manquantes : psychologues, agent d'accueil, direction, secrétaire de direction et agent technique.

Il est également souligné que certaines fiches ont été établies il y a de nombreuses années et certains manques sont relevés. Une mise à jour pourrait-elle être envisagée ?

La Direction invite les membres élus à s'orienter vers la secrétaire de Direction afin de regarder avec elle chaque fiche et potentielle modification à apporter.

- **Formation du tutorat**

Il y a quelques temps, l'idée de proposer une formation aux salariés souhaitant être tuteur de stagiaires et/ou nouveau salarié a été émise. Les membres élus sollicitent de savoir si cette idée est toujours d'actualité.

La Direction va se rapprocher de la Direction Générale sur ce point.

- **Formation CSSCT**

La Direction a étudié le devis transmis par les membres élus, qui est trop élevé vis-à-vis du budget du service puisqu'il doit être financé par le service et non par la Fondation.

La Direction y travaille pour pouvoir proposer aux membres élus de scinder la formation en deux groupes, afin de permettre un financement plus serein. Un premier groupe pourra bénéficier de la formation sur le budget 2023 tandis que le second pourra en bénéficier sur le budget de 2024.

Il est rappelé que cette formation est obligatoire pour les nouveaux élus.

- **Achat du réfrigérateur**

Les achats concernant les achats de réfrigérateur et four micro-onde sont en cours.

Le réfrigérateur de Créteil a été acheté par la Direction, ainsi que les autres matériels sollicités sur les deux sites. Les commandes seront effectuées en tout début du mois d'août.
Des travaux vont être prévus sur le site de Créteil (peinture et matériels bureautiques), en commençant par l'équipe 3.

Un gros ménage du service sera effectué durant le mois d'août, et sera prévu de façon annuelle.

- **Déménagement**

Il a été décidé par la Direction Générale, après vote du Conseil d'Administration, de dénoncer le bail de la rue Olaf Palm.

Cependant le projet de déménagement n'est pas abandonné par la Direction qui a pu rencontrer la DPEJ dernièrement en présence du trésorier de la Fondation et de la Directrice Financière. Un échange a eu lieu autour de la construction du nouveau PPI conjointement avec la DPEJ. Un calendrier de rencontre va être effectué pour travailler ce projet.

- **Disparitions d'objets dans le service**

Des disparitions d'objets ont eu lieu au sein du service : airpods, tentative d'ouverture d'une caisse.

La Direction invite les salariés à sécuriser leurs affaires *personnelles*/individuelles et propose que les membres élus fassent une communication de prévention. La Direction propose également de pouvoir stocker des objets de valeur (chèques vacances par exemple) dans le bureau de la Direction ou encore dans le coffre de la comptabilité.

- **Rappel de sécurité**

La Direction rappelle que la première personne arrivant dans le service doit ouvrir la grille arrière du bâtiment pour des raisons de sécurité. La clef est toujours au même endroit et l'ouverture de cette grille ne relève pas ni des secrétaires, ni de l'agent d'accueil. Il faut faire preuve de bon sens et si le premier arrivé n'a pas ouvert la grille, la première personne s'en rendant compte peut le faire.

Elise DUBOIS,
Secrétaire du CSEE.

Nadia KHOUALED,
Présidente du CSEE.

P/0




PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 13.07.2023 à 09h30

Présents :

- Madame KHOUALED, Présidente du CSEE
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame ROUSSEL, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS
- Madame MERIC, suppléante liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS

Absents :

- Madame DUBOIS, titulaire liste NS

1. Approbation du procès-verbal du CSEE du 22.06.2023 et du compte rendu de la CSSCT du 13.04.2023

Quelques modifications sur le PV du CSEE du 22.06.2023 ont été apportées par la Direction et les élus dans la partie « Questions diverses – Disparitions d'objets dans le service ».

Le PV est validé à l'unanimité des membres élus présents. Le compte rendu de la CSSCT est ajouté au présent PV.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Educative 1

Marie-Pierre CHAUMET-VELAY est en arrêt maladie depuis le 15.05.2023.

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDD.

Service d'Investigation Educative 2

Pas de poste à pourvoir.

Le poste de psychiatre reste à pourvoir pour l'ensemble du SIE.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 1

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 2

Colette DIAS DA SILVA est arrivée sur le poste de travailleur social le 12.06.2023.

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 3

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

1 poste de psychiatre est à pourvoir.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 4

1 poste de travailleur social en CDI est à pourvoir.

Réparation pénale

Cédric MALUTSHI-MOKABIDILA a quitté son poste de travailleur social le 23.06.2023.

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

Direction

Pas de poste à pourvoir.

Equipe technique

Pas de poste à pourvoir.

3. Activité du SSE 94

Activité globale :

Au niveau institutionnel : une certaine fragilité demeure, mais une stabilisation est en cours. Cette stabilisation permettra de pouvoir mettre en place les différents projets pensés en interne. C'est pourquoi, la base se doit d'être solide en amont. Des pourparlers entre les Chefs de Service et la Direction sont en cours pour relancer une dynamique.

Cependant, il est relevé par la Direction que la DPEJ est satisfaite de ce qui se passe au sein du SSE.

Une attention particulière est portée par rapport à la temporalité, car une fragilité existe au niveau financier. Il est donc nécessaire de passer le cap des soucis de recrutement actuels.

La Direction informe que le salon des ASH se tiendra le 28 septembre 2023. À cet effet, un stand a été réservé et sera tenu par 2 Chefs de service pour le recrutement en lien avec les 5 établissements de la Fondation. Par ailleurs, la Direction ne se dit pas fermée à la présence de Travailleurs Sociaux. Le maximum est fait pour avoir des candidats engagés, qui ont envie d'apporter quelque chose et qui fassent la différence. Un travail est mené également en lien avec la DPEJ afin de faire sens.

L'activité du service au global se porte tout de même bien. Les salariés du SSE 94 peuvent être rassurés. Tout est mis en place par la Direction pour avancer dans le bon sens.

Question d'une élue : qu'en est-il au niveau de la norme ? Une augmentation des mesures par Travailleur Social est-elle envisagée ? La Direction répond qu'une réflexion commune à différents niveaux doit se faire. Il est pensé en premier lieu à un équilibre au niveau de la charge de travail qui doit s'harmoniser. Cette notion d'équilibre doit être trouvée avec les Chefs de Service et les équipes.

La Direction se pose la question si c'est la norme qui doit augmenter ou est-il nécessaire de chercher ailleurs ?

SIE

En constante évolution. Le service n'est pas encore au maximum de ce qui devrait être atteint. En termes d'activité, la communication n'est pas encore faite. La Direction est en attente du document finalisé qui permettra d'annoncer l'activité de l'année 2023.

SRP

Du fait d'un professionnel en moins, les réquisitions ne peuvent toutes être prises en charge. Certaines mesures ne seront pas rendues. Un point a été fait avec la vice-procureure du tribunal et la Dir PJJ : une satisfaction et une évolution sont soulignées depuis presque 2 ans. Le contrôle de fonctionnement est arrivé à terme et a été évalué.

Les délégués du procureur sont présents désormais. En effet, la Direction rappelle qu'auparavant, c'était au Chef de Service d'assurer cette présence.

AEMO

Les ordonnancements sont repartis mais les soucis de recrutement eux demeurent. Un travail a été mené avec les Chefs de Service et les Travailleurs Sociaux. Une solidarité entre les équipes est relevée, les zones tampons y aidant. Certains Travailleurs Sociaux ont repris plus de mesures que la norme mais sans affecter leur charge de travail car ils étaient en attente de non-renouvellement de mesures majoritairement.

Il y a moins de différés sur les équipes. L'équipe 2 qui pouvait accuser un nombre important de différés, voit celui-ci baisser. Ce qui est plutôt de bon augure pour la suite de l'activité.

4. Consultation du règlement intérieur du CSEE

Le règlement intérieur a été envoyé à la Direction Générale par la Direction. Des retours ont été faits et les modifications ont été apportées en séance.

La Direction rappelle ne pas être opposée à revoir le règlement intérieur dès qu'un retour sera fait au niveau de la Direction Générale concernant les heures de délégation ou toute autre évolution de celui-ci.

Le règlement intérieur est validé à l'unanimité des membres élus présents.

5. Document des décharges de mesure

La Direction ne peut fournir ce document pour le moment car elle se trouve en attente de précisions de la part de la Direction Générale. Ce point sera remis au prochain ordre du jour.

6. Formations de la CSSCT et des SST

CSSCT :

La direction informe que la formation des élus va être scindée.

Les BP (Budgets Prévisionnels) doivent être rendus pour septembre. Cette formation devrait y être incluse. Le temps de travail avec la Cheffe Comptable et la direction doit encore être mené. Une élue rappelle le fait que scinder la formation entre les membres élus va engendrer un coût supplémentaire et que les membres élus lors du précédent mandat, bénéficiant d'une formation plus courte, auraient à se déplacer dans une entreprise extérieure. Ce qui amènerait à ce que la formation ne soit pas adaptée aux cas concrets du SSE 94.

La Direction rappelle également qu'elle n'a pas les moyens de répondre à ce qui a été proposé en l'état, du fait que le budget est inexistant aujourd'hui. Elle rappelle aussi qu'aucune réponse ni validation ne peut être apportée pour le moment, et informe se rapprocher de la Direction Générale à cet effet.

SST :

Des devis ont été reçus pour 2 montants différents, dans le cadre d'un renouvellement ou d'une première formation :

- 740 Euros pour 10 personnes pour les salariés déjà formés, ce qui n'est plus le cas, car actuellement plus aucun salarié n'est formé.
- 1 400 Euros pour une première formation.

Les Travailleurs Sociaux sont toujours privilégiés par rapport aux cadres pour cette formation. La Direction rappelle qu'une personne par site et l'agent d'entretien doivent être formés obligatoirement, et qu'il n'y a que 10 places pour 22 demandes reçues.

Les 5 premières places ont été attribuées à :

Mireille EKOBO car elle se trouve sur 2 sites, à savoir le SRP et la comptabilité.

Sur le site de Créteil : Philippe BORDIER et Goundo SACKO

Sur le site de Choisy : Nadège MINISCLOU et Alexandra MERIC

Pour les 5 places restantes, les salariées retenues sont : Morgane BARRE, Fernanda DOS SANTOS, Pascale GILLET, Élise MOINARD et Brigitte QUINTARD.

7. Travailler autour de la communication concernant les objets personnels qui disparaissent et le projet immobilier

Une communication collégiale entre les membres du CSE et de la direction peut être menée concernant les objets personnels.

Au niveau du projet immobilier, les élus mettent en avant qu'ils ne disposent que de peu d'informations et que répondre aux questions des salariés peut parfois se relever délicat. En effet, les salariés peuvent ne pas comprendre que les élus n'ont pas les réponses à leurs inquiétudes ou interrogations.

La Direction répond qu'elle va informer les salariés de la suite du projet immobilier et rappelle qu'elle va s'assurer que celui-ci pourra être mené à terme. Concernant le bail, il n'y a pas de repreneur pour l'instant. Les loyers sont réglés par le Siège.

Les projets de peinture annoncés sur le site de Créteil ont questionné également les salariés quant à ce projet de déménagement. Toutefois, la Direction réitère ses propos quant au projet immobilier qui demeure toujours d'actualité, et explique que cette réfection peut permettre d'améliorer un peu les conditions de travail en acceptant de rafraîchir les murs d'une partie de l'établissement selon le budget fourni pour cette année. En effet, à ce jour, la Direction ne sait pas exactement quand le projet immobilier sera effectif, et c'est pour cela qu'elle a décidé de répondre positivement à certaines demandes de réfection.

8. Questions diverses

• **Réunions institutionnelles**

La Direction exprime son accord pour des temps de réunions institutionnelles plus réguliers afin de communiquer auprès de l'ensemble des salariés. La prochaine réunion pourrait avoir lieu en septembre ou octobre 2023.

• **Départ de Monsieur GALLAIS**

La Direction informe que Monsieur GALLAIS a démissionné de son poste de Directeur Général et ne fait plus partie des effectifs. La période d'essai de la Directrice Générale qui était en intérim n'a pas été menée à son terme car les délégations officielles n'ont pas été fournies par le CA dans les délais impartis. La Direction la remercie d'avoir prévenu elle-même tous les directeurs des établissements de la Fondation par un mail.

Monsieur Marc BERGEROT prend l'intérim au niveau de la Direction Générale jusqu'au mois d'octobre 2023. Il est déjà connu des différents directeurs car il est formateur auprès d'eux.

• **Service paie et comptabilité**

Afin qu'il n'y ait pas de discontinuité entre la paie et la comptabilité, par suite du départ de la DRH, l'intérim est assuré par la direction financière sous l'égide de Madame KOULOURHAT, et rattachée à celle-ci.

- **Congés Trimestriels T4**

Question de plusieurs salariés : En vue des vacances de Noël, les congés trimestriels (CT) du quatrième trimestre pourront-ils être déportés sur la première semaine de janvier 2024, et ce, afin de faciliter la pose de ces congés ?

La Direction rappelle que les CT sont liés à notre activité. La Direction informe se rapprocher de l'ensemble des cadres et apporter une réponse aux salariés sous les meilleurs délais.

- **Présences sur site**

Sur certaines équipes, il est observé et remonté que la présence sur site des Travailleurs Sociaux ne fonctionne pas de la même manière.

Certaines équipes fonctionnent comme suit : 2 Travailleurs Sociaux en situation de travail, alors que sur d'autres équipes c'est 2 Travailleurs Sociaux par équipe sur place. Un point sera fait lors de la prochaine réunion cadres. La Direction rappelle toutefois que cela est aussi à voir avec les Chefs de Service au sein de chaque équipe.

Après les horaires d'ouverture classiques du service, soit après 17H30, un minimum de 2 salariés des effectifs de chaque site est requis. Toutefois, la Direction relève que ce n'est pas toujours possible parfois. C'est pourquoi, le personnel de ménage peut dans ce cas compter, et le salarié doit s'assurer de cette présence sur le site.

- **GAP**

La Direction souhaite aborder la question du GAP et revenir sur la notion d'obligation car à l'origine, le GAP est un outil pour les salariés.

Concernant la temporalité tout d'abord : le SIE a un GAP en année scolaire, alors que les équipes d'AEMO ont un GAP en année civile.

La Direction reconnaît avoir eu un loupé sur la temporalité.

Concernant la constitution des groupes, la répartition s'est faite au nombre de salariés. Il n'y a pas eu de mauvaise intention de la part de la Direction. Au sein de ces GAP, c'est l'intervenant qui est garant pour que cela puisse bien fonctionner. La responsabilité repose ensuite sur chacun des participants.

La Direction rappelle que les groupes ont été constitués de manière homogène.

Une élue relève le fait que le SSE 94 compte dans ses effectifs 3 TISF et déplore que 2 de ces 3 TISF se retrouvent dans le même groupe.

Certains salariés présents dans un groupe de GAP n'ont pu faire leur bilan avec leur intervenant et aimeraient pouvoir le faire. Ils proposent à cet effet s'il existe une possibilité de le faire sur le premier GAP de septembre ou alors sur un autre temps ?

La Direction propose aux élus de contacter les salariés concernés et de recueillir leur avis sous les meilleurs délais, afin qu'une réponse puisse être donnée rapidement. La Direction propose de ce fait de mettre le sujet à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion cadres.

Christelle ROUSSEL,
Secrétaire adjointe du CSEE.



Nadia KHOUALED,
Présidente du CSEE.



CSSCT
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 13.04.2023 à 11h00

Présents :

- Madame KHOUALED, Directrice du SSE94, Présidente du CSEE
- Madame MERIC, suppléante liste NS, titulaire de la CSSCT
- Madame MINISCLOU, suppléante liste NS, titulaire de la CSSCT
- Madame EKOBO, suppléante liste NS, titulaire de la CSSCT

Absents :

- Madame VINCENT, titulaire liste NS, titulaire de la CSSCT

Début de la séance à 12h10

1. Rappel des missions de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail

La CSSCT est une commission spécifique créée au sein du comité social et économique (CSE), qui traite des questions de santé, de sécurité et des conditions de travail.

La CSSCT est compétente, par exemple, sur les points suivants :

- Analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs,
- Adaptation et aide à l'aménagement des postes de travail,
- Proposition de toute initiative qu'elle estime utile et notamment des actions de prévention des risques psychosociaux.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est disponible auprès du secrétariat de direction.

Dans le DUERP est consigné le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés.

2. Organisation de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail (CSCCT)

• **Désignation du Secrétaire**

Il est rappelé que le secrétaire de la commission a pour mission d'effectuer l'ordre du jour en lien avec la Direction et de rédiger les comptes rendus, qui seront ensuite validés en CSEE et inclus dans les procès-verbaux.

Les candidats au poste de secrétaire sont : Madame EKOBO.

Madame EKOBO est élue à l'unanimité secrétaire.

3. Rappel formation Sauveteur Secouriste au Travail

- **Quelles sont les fonctions du sauveteur secouriste du travail ?**

Le SST est un salarié de l'entreprise. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail, mais aussi d'être acteur de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

- **Qui fait la formation ?**

Il est prévu 4 SST soit un par site au minimum.

Nous n'avons pas de retour sur les inscriptions en formations SST. Une liste des participants a été établie elle doit être vérifiée.

4. Conditions de travail de l'agent d'accueil

- Le bureau d'accueil ne semble pas adapté à l'agent d'accueil.
- En fonction de la taille de l'agent, il n'est pas adapté.
- En outre, la borne d'accueil semble peu stable.

Le CSSCT prendra le temps d'échanger afin de s'assurer des conditions de travail optimales de l'agent d'accueil.

Il est possible de changer le siège mais, il n'est pas envisageable à ce jour de changer la borne. Dans le projet de déménagement, il est prévu de revoir l'aménagement de cette borne.

5. Consultation des fiches de postes et fiches de missions

La nouvelle Direction Générale a communiqué les fiches de postes.

Elles sont consultables dans le communs. Les membres de la CSSCT vont s'assurer qu'elles sont accessibles à tous les salariés.

La direction va vérifier que les lettres de mission personnelle soient rédigées pour l'ensemble des postes et disponibles à la consultation.

6. Accueil et accompagnement des nouveaux salariés et stagiaires

Une politique est mise en place au niveau de la Fondation.

Aujourd'hui il n'y a pas de procédure claire concernant l'accueil des nouveaux salariés.

Les membres de la CSSCT indiquent que certains nouveaux arrivants ont fait remonter des difficultés au moment de l'accueil et se sont sentis un peu livrés à eux-mêmes.

- Les membres de la CSSCT demandent s'il est possible de mettre en place un livret d'accueil des salariés et stagiaires ? La Direction répond devoir s'y pencher.

La formation référente stagiaire est-elle toujours d'actualité ? La Direction est en accord pour des temps de réunions institutionnelles plus régulières afin de communiquer auprès de l'ensemble des salariés.

7. Management au sein des équipes

Les membres de la CSSCT indiquent des problématiques au sein de certaines équipes, des dysfonctionnements. Ils précisent que certains salariés ne se sentent pas bien dans leur travail.

Une prise de température sera effectuée par les membres de la CSSCT au sein de chaque équipe afin de pouvoir apporter des éléments à la Direction pour travailler des axes d'amélioration.

8. Demande de l'instance de venir se présenter aux équipes

La Direction en parlera lors de la prochaine réunion de cadres.

9. Questions diverses

Pas de questions diverses.

13h12 la séance est levée.

PROCES-VERBAL DE CARENCE DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 24.08.2023

Présents :

- Madame KHOUALED, Présidente du CSEE
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame ROUSSEL, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS
- Madame DUBOIS, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS

Pour des raisons organisationnelles internes, aucune réunion du CSEE n'a pu se tenir sur le mois d'août 2023.

Christelle ROUSSEL,
Secrétaire adjointe du CSEE.



Nadia KHOUALED,
Présidente du CSEE.



PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 21.09.2023 à 09h30

Présents :

- Madame KHOUALED, Présidente du CSEE
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame ROUSSEL, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS
- Madame DUBOIS, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS

Absents :

Néant

1. Approbation des procès-verbaux du CSEE des 13 juillet 2023 et 24 août 2023

Les PV ont été validés à l'unanimité des membres élus présents.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Educative 1

Marie-Pierre CHAUMET-VELAY est en arrêt maladie depuis le 15.05.2023.
Chloé BRULIN, psychologue, a quitté son poste du SIE pour rejoindre l'équipe 3.

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDD.

Service d'Investigation Educative 2

Pas de poste à pourvoir.

Le poste de psychiatre reste à pourvoir pour l'ensemble du SIE.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 1

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 2

Colette DIAS DA SILVA a quitté son poste de travailleur social le 21.07.2023
2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 3

Chloé BRULIN a intégré l'équipe, suite à son départ du SIE 1.
*2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.
1 poste de psychiatre est à pourvoir.*

Assistance Educative en Milieu Ouvert 4

1 poste de travailleur social en CDI est à pourvoir.

Réparation pénale

Jessica NIVELLES est arrivée sur un poste de travailleur social le 01.08.2023, après avoir occupé un poste au sein du SIE 1.

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

Direction

Pas de poste à pourvoir.

Equipe technique

Pas de poste à pourvoir.

3. Activité du SSE 94

Activité globale :

Une période creuse est observée en termes d'activité. Le problème du recrutement reste un point noir, d'où l'écart dans l'activité. Toutefois, pour pallier aux problèmes de recrutement rencontrés, la participation au salon des ASH le 28 septembre 2023 est une piste envisagée. Madame KHOUALED sera accompagnée de 2 travailleurs sociaux (Hassen EL MEZIANI de l'équipe 3 et Valérie MICARD de l'équipe 1).

Un investissement dans des goodies au nom du SSE 94 (kakémono, calepins avec adresses de Créteil et de Choisy-le-Roi, stylos) a été effectué pour un montant total de 410 Euros.

Ces investissements réalisés continueront à être utilisés pour d'autres événements. Tout est mis en place pour recruter y compris inclure la participation des travailleurs sociaux déjà en poste. La Direction souhaite mettre en avant une participation collaborative de tous les salariés. Il serait également intéressant de pouvoir participer à des événements de recrutement locaux. Par ailleurs, le principe du « bouche-à-oreille » ne pourra être que bénéfique. La Direction rappelle qu'une prime de cooptation est existante au sein de la Fondation.

SIE

La sous-activité est toujours existante. Il est à relever qu'un poste est toujours gelé sur ce service.

SRP

Une personne est en cours de recrutement (de profil juriste pénal). Cela prend du temps, car il ne fait pas partie de l'espace Schengen, et des démarches supplémentaires sont à mettre en œuvre, dont la Direction n'avait pas connaissance.

Du retard est enregistré, car certaines mesures n'ont pas été réalisées.

L'activité globale de l'année est fixée à 270 mesures.

Il est relaté que Madame KHOUALED a été interpellée par la vice-procureure Madame KHANGELDIAN (pas sûre de l'orthographe) pour prendre en charge un jeune harceleur qui a été interpellé par les forces de l'ordre au sein de sa classe.

Une étroite collaboration avec la DTPJJ est relevée, et cela est plutôt positif.

Un focus est mis en place sur le harcèlement. Ce dernier est qualifié de violence au niveau judiciaire. Pour caractériser le délit, cela demeure complexe.

Lors de la réception des réquisitions, nouvellement appelées notifications, il est nécessaire de catégoriser l'action pour trouver les mesures adéquates à l'acte posé.

A noter, que le service de réparation pénale aide à redorer l'image de la Fondation.

AEMO

L'activité pourra être réalisée si l'ensemble des professionnels parvient à être recruté.

4. Point sur les décharges de mesures des travailleurs sociaux

Madame KHOUALED fait part avoir travaillé avec Clémentine THUEZ de la DG sur le tableau des décharges. Le document sera transmis aux élus dans les plus brefs délais, ainsi qu'auprès des chefs de service.

5. Dates de formation des élus 22, 23, 24, 27 et 28 novembre 2023

Les dates précédemment communiquées ont changé.

La formation des élus se déroulera finalement les 27, 28, 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 2023.

Le devis est validé en séance ce jour et transmis à Madame QUEVRIN.

6. Organisation de présentation des élus aux équipes

Un mail a été adressé à tous les chefs de service et à la direction en date du 08 septembre 2023, afin de communiquer la date d'intervention et les élus associés qui interviendront.

Les dates retenues sont les suivantes :

Equipe 1 : Mardi 03 octobre 2023 à 14H00. Présentation effectuée par Nadège MINISCLOU et Jasmine PETONZOPA

Equipe 2 : Jeudi 05 octobre 2023 à 10H00. Présentation effectuée par Elise MOINARD et Mireille EKOBO

Equipe 3 : Jeudi 05 octobre 2023 à 10H00. Présentation effectuée par Alexandra MERIC et Elise DUBOIS

Equipe 4 : Mardi 10 octobre 2023 à 14H00. Présentation effectuée par Cybèle VINCENT et Christelle ROUSSEL

SIE 1 : Lundi 02 octobre 2023 à 10H00. Présentation effectuée par Cybèle VINCENT et Marion LEGRAND

SIE 2 : Mardi 10 octobre 2023 à 10H00. Présentation effectuée par Mireille EKOBO et Fernanda DOS SANTOS

Réparation Pénale : Jeudi 28 septembre 2023 à 14H00. Présentation effectuée par Nadège MINISCLOU et Brigitte QUINTARD

Par ailleurs, concernant Julien KACZMIERCZAK (agent d'accueil), Philippe BORDIER (entretien) et Valérie GUILBERT (documentaliste), ces derniers ont été rattachés à la présentation qui sera faite auprès de l'équipe 4 le mardi 10 octobre 2023 à 14H00, pour des raisons de disponibilité.

Concernant la présentation auprès de la direction (Madame KHOUALED, Monsieur SACCO Madame SACKO), les élus se rapprocheront de cette dernière.

7. Communication aux salariés concernant la disparition d'objets

Ce point a été abordé avec les chefs de service respectifs qui ont fait redescendre l'information. Les personnes qui se sont plaintes de ces disparitions ont été reçues.

8. Quelle est la position d'Olga Spitzer par rapport à la demande de dérogation de prise des CT4 sur janvier 2024 ?

Une réponse a été apportée par Madame KHOUALED auprès des salariés en date du 15 septembre 2023, qui met en avant une souplesse de la Fondation sur cette période, et une exception de prise de ces congés.

Monsieur BERGEROT, DG, n'était pas en accord avec ce choix. La réunion CODIR (directeurs de tous les établissements) a finalement statué par vote.

9. 3 interventions de l'entreprise de dératisation afin d'éradiquer les cafards sur le site de Choisy-le-Roi. Qu'est-il envisagé pour la suite ?

La Direction va se renseigner pour faire intervenir une autre entreprise par le biais de la technique du désenfumage. La Direction va se rapprocher de Madame QUEVRIN pour une demande de budget.

10. PDC (Plan de Développement des Compétences)

Ce point a été rajouté à l'ordre du jour en début de séance.
Les membres élus ont approuvé cet ajout.

Il est relevé que tout un panel de demandes de formations a été reçu par la Direction.
Pour rappel, le budget est calculé sur l'ensemble de la masse salariale du SSE 94. Une part du budget est ponctionnée par la DG dans le cadre des formations collectives. La Direction peut relever que cette part serait intéressante à conserver par les établissements pour cibler au mieux les besoins des salariés de chaque établissement.

Travail avec OPCO.

La Direction met l'accent sur la GEPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) : travail sur l'évolution de chaque salarié par sa fonction.
Elle encourage par ailleurs les chefs de service à utiliser la GEPEC. Madame KHOUALED présente le tableau des formations (courtes ou longues) demandées par les salariés aux élus.

Une formation est proposée à l'ensemble des salariés, sous réserve de dates disponibles, sur les techniques d'explicitation. (2 créneaux qui seront ouverts : un premier créneau sur la fin de l'année 2023 et un autre en 2024. Les places sont tout de même limitées).

Pour cette année, le budget alloué a été légèrement dépassé. Il sera repris sur le budget à N+1.

Les demandes de formation de Chloé BRULIN ont été acceptées, toutes comme celles de Pascale GILET, Hassen EL MEZIANI, et les 4 formations collectives : les techniques d'explicitation, la formation pour les nouveaux arrivants et 2 formations MJIE (le génogramme au service de la relation et la mise en œuvre en pluridisciplinaire en MJIE).

La demande d'un travailleur social pour une formation pour le DEIS ne peut être incluse dans le PDC, mais plutôt via le CPF ou Transition Pro.

Les autres formations formulées ont été refusées, pour une question de coût, ou pour des salariés en ayant déjà bénéficié sur cet exercice.

11. Questions diverses

- **Une élue souhaiterait connaître le positionnement de la direction sur l'installation d'un défibrillateur grand public.**

La direction émet son accord.

Christelle ROUSSEL,
Secrétaire adjointe du CSEE.



Nadia KHOUALED,
Présidente du CSEE.



PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 12.10.2023 à 09h30

Présents :

- Monsieur SACCO, ^{Vice -}Président du CSEE
- Madame QUINTARD, suppléante liste NS
- Madame CYCUMAR, suppléante liste NS
- Madame PETONZOPA, suppléante liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame DUBOIS, titulaire liste NS

Absents :

- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS
- Madame ROUSSEL, titulaire liste NS

1. Approbation du procès-verbal du CSEE et du compte-rendu de la CSSCT

En l'absence des procès-verbaux du fait d'absences au sein du CSEE, ce point est reporté à la prochaine réunion.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Educative 1

Marie-Pierre CHAUMET-VELAY est en arrêt maladie depuis le 15.05.2023.
Zoé TARDIEU a pris son poste de psychologue le 04.09.2023.

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDD.

Service d'Investigation Educative 2

Pas de poste à pourvoir.

Le poste de psychiatre reste à pourvoir pour l'ensemble du SIE.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 1

Lydie MULLER a quitté ses fonctions de travailleur social le 30.09.2023.

3 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 2

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 3

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Assistance Educative en Milieu Ouvert 4

1 poste de travailleur social en CDI est à pourvoir.

Réparation pénale

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

Direction

Pas de poste à pourvoir.

Equipe technique

Pas de poste à pourvoir.

3. Activité du SSE 94

L'activité globale reste difficile à atteindre malgré des surcharges de mesures par les travailleurs sociaux. En fin d'année, 85% de l'activité en AEMO devrait être effectuée.

Les difficultés de recrutement restent la raison majeure des difficultés permettant d'atteindre l'activité.

Les professionnels reçus pour des embauches potentielles n'ont pas des profils adaptés aux mesures exercées en milieu ouvert.

La convention unique pourrait permettre de rendre notre secteur d'activité plus attractif. Les politiques sont sur la fin de l'élaboration de cette convention unique, seulement cela ne permet pas de savoir à partir de quand elle serait applicable.

Il reste, au niveau des négociations syndicales, la question des CTs.

Le défaut de postes pourvus crée un déséquilibre financier sur le service, puisque les financeurs paient au nombre de mesures ce qui ne change pas les dépenses de l'institution en lien avec les

salaires. Le service n'est pas unique dans ce cas de figure, puisque l'ensemble des institutions du secteur se retrouvent face aux mêmes difficultés.

La PJJ a fait des contrôles de fonctionnement qui ont mis en exergue des difficultés sur lesquelles la Direction s'appuie pour améliorer les conditions de travail et permettre à l'activité de se faire au mieux. Les relations avec la PJJ sont aujourd'hui de qualité ce qui permet un dialogue social apaisé.

Au niveau du SIE, la norme ayant été baissée à 400 mineurs, l'activité devrait être presque atteinte. Le service a sollicité une augmentation de la norme à 450 mineurs, qui va probablement être refusée. Les ordonnancements restent faibles sur l'ensemble du territoire.

4. Formation aux premiers secours

Les membres élus interrogent la possibilité de mettre en place une formation aux premiers secours pour les salariés, puisqu'il semble pertinent que les professionnels, notamment ceux de terrain, puissent connaître les gestes à tenir en cas d'urgence médicale en lien avec le public accompagné.

Les membres élus questionnent la possibilité, si le budget ne permet pas une formation complète, d'alterner cette formation aux premiers secours avec la formation incendie ? Selon certains textes de Loi, la formation incendie serait conseillée tous les deux ans.

Au sein de notre secteur d'activité, la formation incendie est obligatoire de façon annuelle. Pour autant, la Direction se dit favorable à la mise en place d'une formation aux premiers secours. Pour des questions budgétaires, le service pourrait, actuellement, former une dizaine de salariés par an et non l'ensemble des salariés. Il y aurait des possibilités de financements, qui nécessitent de monter des dossiers de demandes. Ces formations peuvent également être sollicitées dans le cadre du plan de formation annuelle.

Serait-il possible de mutualiser cette demande avec les autres services de la Fondation ?

La Direction met en avant le fait que s'il y a une formation de cette envergure, il faut penser qu'il risque d'y avoir une baisse de budget pour d'autres types de formations importantes.

5. Avis consultation des Budgets Prévisionnels

Sous les recommandations de NEXEM, l'institution applique un point à 4,16 au lieu de 3,93 et une inflation de 2,40 au lieu de 0,80.

L'idée est d'envoyer un message aux financeurs, pour leur faire entendre les besoins de service pour que le travail auprès du public accompagné puisse se faire dans de bonnes conditions.

Ces propositions ne sont pas opposables et seront probablement refusées, mais l'objectif est de faire remonter les besoins aux financeurs, qui relayeront au-dessus.

Cet état de fait explique certains chiffres sur le projet budgétaire.

Le projet immobilier reste en file active de l'année, avec des contrôles de fonctionnement mettant en avant la vétusté des locaux, les conditions de travail dégradées...

La majorité des lignes budgétaires sont des reconductions.

Le SJPM est ajouté au niveau de la RP (formation à la nouvelle réforme pénale), ainsi que les écrits pour les équipes d'AEMO.

Le siège a ajouté certaines formations comme la création de plannings via l'informatique (logiciel Octime).

Les membres élus valident les budgets prévisionnels à l'unanimité des membres élus présents.

6. Réunion institutionnelle

Les membres élus reviennent sur la proposition de la Direction d'organiser un nouveau temps institutionnel.

La prochaine réunion institutionnelle aura lieu le 15.01.2024 au sein du service. Les contours de ce temps ne sont pas encore définis par l'équipe de cadres, mais l'objectif est de passer un temps convivial tout en restant dans le travail.

Chaque chef de service va faire une présentation à son équipe puis fera un retour à la Direction, afin de savoir si ce temps pourrait avoir lieu mi-janvier ou si le délai paraît trop juste. Il est proposé aux équipes de faire une sorte de bilan de l'année écoulée et de faire des projections sur l'année à venir.

7. Retour des équipes après les rencontres IRP/équipes, questions

En l'absence de certains membres élus et certaines équipes n'ayant pas été rencontrées, ce point est reporté à la prochaine réunion.

8. Questions diverses

- **Vacances solidaires**

Des salariés questionnent la possibilité de bénéficier de nouveau des prestations de Vacances solidaires.

La question a été abordée en début d'année au sein du CSEE.

Il est rappelé l'historique des raisons ayant fait arrêter ce contrat, puisqu'au-delà des raisons financières, le prestataire limitait les possibilités de réservations.

La Direction et les membres élus proposent de faire un tour d'horizon auprès des salariés, après s'être renseignés auprès de Vacances solidaires pour connaître leur fonctionnement et les modalités actuelles.

Les membres élus reviendront vers la Direction dès qu'ils auront des informations complémentaires.

- **Attribution des places pour la formation Secouriste Sauveteur au Travail**

Des salariés questionnent le fait que sur les dix places attribuées, six concernent des membres du CSEE. Il est demandé s'il s'agit d'un choix volontaire de la part de la Direction ?

Il s'avère que les attributions de places pour la formation SST, il a été pensé nécessaire qu'il y ait un salarié par équipe à minima.

Lorsque la Direction a envoyé aux salariés la liste les explications des choix effectués pour les attributions, seulement dans certaines équipes plusieurs candidatures ont été portées et le choix s'est fait de façon hasardeuse.

L'année prochaine, la Direction fera attention aux attributions pour que les salariés n'ayant pas bénéficié de cette formation cette année, puissent en bénéficier l'année prochaine.

- **Mutualisation des CSEE**

Les membres élus questionnent la possibilité de mutualiser les CSEE, afin que les élus aient davantage de financements et de poids dans des négociations.

Il est également questionné la mutuelle d'entreprise.

Ces deux points seront portés au CSEC, puisqu'il s'agit de questionnements liés à la Direction Générale et non la Direction de service.

*Elise DUBOIS,
Secrétaire du CSEE.*

P70 

*Guillaume SACCO,
Vice-Président du CSEE.*



CSSCT
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 26.06.2023 à 14h00

Présents :

- Madame KHOUALED, Directrice du SSE94, Présidente du CSEE
- Madame MERIC, suppléante liste NS, titulaire de la CSSCT
- Madame MINISCLOU, suppléante liste NS, titulaire de la CSSCT
- Madame VINCENT, titulaire liste NS, titulaire de la CSSCT

Absents :

- Madame EKOBO, suppléante liste NS, titulaire de la CSSCT

Début de la séance à 14h25

1. Retour du CSSCT sur les conditions de travail de l'agent d'accueil

Les membres de la CSSCT se sont mis en lien avec Julien KACZMIERCZAK comme convenu. Il ressort de nos échanges qu'il a obtenu ce qu'il souhaitait et qu'il est satisfait. Il exprime le besoin d'avoir un filtre sur son écran. Il est invité à en faire la demande auprès de son chef de service. Madame KHOUALED prend acte de ce retour et que rien ne s'oppose à améliorer son confort.

2. Livret d'accueil des salariés et stagiaires

Madame KHOUALED a trouvé le « memento d'accueil du SSE94 » mis en place précédemment au sein des équipes. Elle a indiqué au membres du CSSCT que ce document sera travaillé afin de faire un livret sous le même format que le livret d'accueil famille. Il sera travaillé par les équipes dès septembre. Elle ajoute que selon ses informations, toutes les secrétaires devraient avoir le memento à leur disposition dans leur bureau pour consultation par l'ensemble des salariés. Il a été entretenu jusqu'en août 2019.

Ce nouveau livret sera également adapté pour les stagiaires.

3. Management au sein des équipes

Les membres de CSSCT reviennent sur les difficultés de certaines équipes évoquées lors de la dernière séance. Ils précisent qu'ils ne se sont pas, à ce jour, présentés aux équipes et qu'ils n'ont pas de retour de l'ensemble des équipes et des salariés.

En outre, certains salariés n'ont pas souhaité faire remonter notre échange de manière officielle. Les membres de la CSSCT ont entendu le mal être au travail de certains salariés et reviendrons vers eux après la présentation aux équipes.

Il est noté des difficultés de communication au sein d'une équipe dans sa globalité (entre chaque membre de l'équipe hors cadre et avec le cadre).

Il est noté aussi un manque de soutien là aussi de part et d'autres : entre chaque membre de l'équipe hors cadre et avec le cadre.

Il semblerait qu'il manque des outils de travail et de communication à l'équipe.

Madame KHOUALED indique que Monsieur SACCO a participé aux réunions de l'ensemble des équipes.

Une régulation dans l'équipe où des difficultés ont été nommées par les salariés a été proposée et débute le 25 septembre 2023.

4. Questions diverses

a. Formation Tuteur de stage :

Madame KHOUALED se renseigne auprès de la Direction Générale et fera le retour auprès de la CSSCT afin de savoir si la formation existe en interne et ces modalités.

b. Formation Sauveteur Secouriste au Travail

Madame KHOUALED n'a pas retrouvé les informations travaillées en amont par Madame DANDOIS et qu'elle avait approuvé. La ligne budgétaire est bien prévue.

Madame KHOUALED va se rapprocher de Madame SACKO et Madame QUEVRIN et en parlera au CSE

c. Présentation CSE/CSSCT aux salariés

Le sujet sera abordé en CODIR et un planning sera mis en place avec les Chefs de service.

d. Présentation des PV de la CSSCT

Les comptes rendus doivent être apportés à chaque séance.

Les membres de la CSSCT devront veiller à venir avec les deux comptes rendus (celui du 23/03/2023 et celui de ce jour) afin de les valider à la prochaine réunion.

15h07 la séance est levée.

***PROCES-VERBAL DU CSEE extraordinaire
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 25.10.2023 à 15h30***

Présents :

- Madame KHOUALED, Présidente du CSEE
- Madame MAILLART, Directrice des Ressources Humaines
- Madame VINCENT, titulaire liste NS
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame DUBOIS, titulaire liste NS
- Madame QUINTARD, suppléante liste NS
- Madame CYCUMAR, suppléante liste NS
- Madame PETONZOPA, suppléante liste NS

Absents :

- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame ROUSSEL, titulaire liste NS

1. RPS Suspicion Harcèlement

La Direction et la référente harcèlement ont été informées au mois de septembre de faits survenus dans l'équipe d'AEMO 2, pouvant laisser penser à une forme de harcèlement.

La CSSCT a été destinataire d'un courrier écrit par une salariée faisant état d'un incident survenu quelques mois plus tôt. En collaboration entre la référente harcèlement et la Direction de service, des entretiens ont eu lieu avec les salariés concernés par les faits. Ces entretiens ont conclu à une demande d'enquête conjointe en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines.

La présente réunion a pour objectif d'élaborer les modalités de l'enquête à mener.

De quel type de harcèlement pourrait-il s'agir ? Il pourrait s'agir d'une forme de harcèlement moral.

Il est nécessaire que l'enquête soit effectuée de façon conjointe avec un membre de la Direction de service et un membre élu. Les personnes directement concernées doivent être entendues, les autres membres de l'équipe peuvent être invités à participer sous la forme de volontariat.

Le principe est de laisser les personnes entendues verbaliser la problématique pour objectiver la notion potentielle de harcèlement, afin de voir si les faits correspondent à la définition de harcèlement.

La médecine du travail est informée de la démarche et a été invitée à la présente réunion, seulement elle n'a pu être présente.

Les mesures de protection des salariés concernés par les faits ont été immédiatement mises en place, ce qui est une modalité obligatoire dans ce type de situation.

Par la suite, le DUERP pourra être modifié, ainsi que le PAPRIACT, selon les résultats de l'enquête.

Si un salarié entendu durant l'enquête souhaite se faire assister par un représentant, qu'en est-il ? Le salarié peut se faire accompagner par tout autre salarié élu ou non, qui reste en retrait, dans une fonction de prise de notes sans intervention durant les échanges.

Le médecin du travail sera-t-il présent durant les entretiens ? Non, il ne sera pas présent mais sera informé de l'avancée de l'enquête.

Les mesures d'urgence mises en place ont été de séparer les salariées dans des bureaux distincts, afin de préserver l'ensemble des salariés et le travail.

Le principe des entretiens est de rester neutre, de savoir entendre et recevoir la parole des salariés entendus, de les aider à recentrer leur discours sur les raisons de l'enquête. Pour s'aider, une grille d'entretien est élaborée en amont, avec des questions ouvertes et de façon anonyme.

Comment se déroulent les entretiens concrètement ? Le salarié entendu est reçu par un représentant de la Direction et un membre élu. Dans un premier temps, les trois salariés concernés par les faits doivent être entendus dans un temps relativement court, dans un cadre impartial et neutre. Une base de questionnaire va être construite par les membres élus, afin de cadrer les entretiens et recentrer le débat autour des raisons de l'enquête.

Les membres élus se proposant d'effectuer les entretiens sont Madame CYCUMAR, Madame VINCENT, Madame DUBOIS et éventuellement Madame LEGRAND si elle se porte volontaire à son retour de congés.

Les salariés ne seront pas convoqués mais invités à participer à l'enquête. Cependant, si un refus est nommé par le salarié invité, quelles pourraient être les conséquences de ce refus ?

Il est nécessaire d'expliquer aux salariés les principes de cette enquête, à savoir qu'il s'agit d'un espace d'expression individuelle permettant de comprendre les faits et de savoir si sanction il doit y avoir ou non. Le risque est donc de ne pas comprendre les agissements de chacun et s'exposer à des décisions prises sans échange.

Un premier entretien pourrait être effectué le 31.10.23.

La trame des entretiens va être effectuée rapidement. Il est rappelé que les questionnaires seront remplis de façon anonyme.

L'enquête doit-elle être étendue à l'ensemble de l'équipe concernée ?

En réunion de CoDirection le sujet a été abordé et la question s'est posée de savoir si l'ensemble des salariés pouvait être informé de l'enquête à venir.

Les membres élus pensent qu'il pourrait être intéressant d'ouvrir l'enquête à l'ensemble de l'équipe concernée, afin de permettre un espace de parole à chacun et de comprendre les répercussions sur le groupe. Les cheffes de service des deux équipes situées à Choisy-le-Roi pensent qu'il pourrait être intéressant de proposer à l'ensemble des salariés du site de participer aux entretiens.

En suite des entretiens individuels, les faits seront qualifiés. La Direction Générale prend les décisions sur les faits sanctionnables s'il y a lieu d'être. Par la suite, des groupes de travail en collectif pourront être proposés et mis en place, avec la possibilité de faire intervenir la médecine du travail.

Si les salariés de Choisy-le-Roi vont être invités à participer à l'enquête, il va être nécessaire de rappeler le contexte de l'enquête afin de limiter les risques d'aller vers d'autres sujets. La Direction du service va informer l'ensemble des salariés autour de l'enquête à venir par mail puis dans une seconde communication à destination des salariés de Choisy-le-Roi afin de préciser le cadre de l'enquête et ses modalités (dates, intervenants...).

L'agenda des entretiens va être effectué dès lors que la Direction et le CSEE auront connaissance du nombre de salariés souhaitant participer.

Quelles sont les sanctions encourues dans le cadre de harcèlement ? Cela peut aller jusqu'au licenciement et le pénal puisqu'il s'agit d'un agissement règlementé par la Loi.

Relevé de décisions :

- Information/communication de la Direction à l'ensemble des salariés puis aux salariés de Choisy-le-Roi avec les modalités de l'enquête,
- Création du questionnaire, avec soutien de la médecine du travail et de la Direction des Ressources Humaines,
- Les deux équipes de Choisy-le-Roi vont être invitées à participer à l'enquête dès lors que les salariés pensent avoir des faits à apporter pour l'avancée de l'enquête,
- Par suite de la communication de la Direction, les salariés volontaires sont invités à se rapprocher des membres élus pour faire savoir s'ils souhaitent participer,
- Les membres élus reviendront rapidement vers la Direction avec le nombre de salariés volontaires afin d'établir un agenda prévisionnel des entretiens.

2. Questions diverses

Pas de question diverse.

*Elise DUBOIS,
Secrétaire du CSEE.*

P/O 

*Nadia KHOUALED,
Présidente du CSEE.*

P/O 

PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 23.11.2023 à 09h30

Présents :

- Monsieur SACCO, Vice-Président du CSEE
- Madame CYCUMAR, suppléante liste NS
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MINISCLOU, suppléante liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame ROUSSEL, titulaire liste NS

Absents :

- Madame DUBOIS, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

1. Approbation du procès-verbal du CSEE et du dernier compte-rendu de la CSSCT

Les PV sont validés à l'unanimité des membres élus présents.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Éducative 1

Marie-Pierre CHAUMET-VELAY est en arrêt maladie depuis le 15.05.2023.
Zoé TARDIEU a quitté son poste de psychologue le 31.10.2023.

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDD (gelé).

Service d'Investigation Éducative 2

Pas de poste à pourvoir.

Le poste de psychiatre reste à pourvoir pour l'ensemble du SIE.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 1

*3 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.
1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDD.*

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 2

2 postes de travailleurs sociaux sont à pourvoir en CDI.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 3

Jennifer BUVAL est arrivée sur un poste de travailleur social le 30.10.2023

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert 4

1 poste de travailleur social en CDI est à pourvoir.

Réparation pénale

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI.

Direction

Pas de poste à pourvoir.

Équipe technique

Pas de poste à pourvoir.

3. Activité du SSE 94

Pour l'AEMO, un taux de 81% de l'activité est effectif à fin septembre 2023. Comme cela a pu être déjà abordé, l'activité risque de ne pas être réalisée d'ici la fin de l'année, au vu des difficultés de recrutement qui demeurent et persistent.

Il est relevé que chaque travailleur social a actuellement plus de mesures qu'il ne devrait avoir en moyenne. En effet, les travailleurs sociaux et leurs chefs de service n'attendent pas d'obtenir l'ordonnance de fin de mesure pour réattribuer.

Certains travailleurs sociaux ont fait le choix de prendre des mesures en plus.

Il est rappelé la règle concernant les mesures supplémentaires est la suivante : des mesures supplémentaires peuvent être attribuées à un travailleur social uniquement s'il en fait la demande. Attention, la règle de la Fondation ne serait pas celle-ci. Il reste à vérifier cela au niveau du siège.

Dans le cas où les travailleurs sociaux prennent des mesures en plus, les chefs de service sont garants du cadre légal, à savoir, ne pas dépasser la norme horaire de 42 heures par semaine, soit 181 heures par mois et de rester vigilants sur l'épuisement professionnel.

Actuellement, 60 à 70 mesures en différées sur l'ensemble des équipes d'AEMO. Ces différés sont peu élevés, pour donner suite à la demande des cadres de baisser les ordonnancements et les postes vacants auprès des différents juges.

Un mail a par ailleurs été adressé à Monsieur DUPUIS (coordonnateur du TE) pour lui expliquer les difficultés actuelles rencontrées principalement sur le recrutement.

Pour le SIE, la commande ne sera pas faite pour les mêmes raisons que l'AEMO (un poste en moins sur le SIE), ainsi que le manque d'ordonnancements. Un objectif de 400 mesures était provisionné pour cette année. À fin décembre 2023, 360 mesures devrait être réalisées. La baisse d'ordonnancements pourrait s'expliquer par le fait que les évaluations des EDS sont plus poussées que par le passé.

Pour la réparation pénale, nous devrions être à 212 réquisitions pour 270. Les deux départs des travailleurs sociaux expliquent que l'activité ne peut être faite, même si un recrutement s'est opéré.

Le manque de réquisitions a eu aussi un impact.

Une action collective permet d'exercer 12 mesures de réparation pénale. Néanmoins, au vu de l'organisation et du temps consacré à celle-ci, cela ne permet pas aux travailleurs sociaux d'exercer davantage de mesures.

L'enjeu principal reste sur l'AEMO.

4. Calcul des décharges de mesures (dissonance)

Jusqu'à présent, les membres élus bénéficiaient de 4 mesures en moins + 1 mesure si l'élu se trouvait également à la CSSCT. L'information transmise récemment par la direction fait état de 3 mesures + 1 si présence en plus à la CSSCT.

Pour rappel, au niveau de la Fondation, il n'y a pas de normes.

Le point sera discuté à nouveau lors du prochain CSEE de décembre 2023. Toutefois, un mail rectificatif d'ici le prochain CSEE pourrait être transmis, si l'information est erronée.

5. Retour présentation CSE aux équipes

La présentation n'a pas été effective auprès de toutes les équipes. À ce jour, il manque l'équipe 4 incluant Philippe BORDIER, Julien KACZMIERCZAK et Valérie GUILBERT, ainsi que certains membres de la direction. Pour cette dernière, la présentation devrait se faire le 21 décembre 2023.

Concernant l'équipe 4, l'absence d'une élue n'a pas permis de positionner à nouveau une date à ce jour. Une nouvelle date va être proposée.

Un précédent retour des équipes rencontrées a déjà été effectué sur le dernier PV du 12 octobre 2023.

6. Conditions de travail (service comptabilité)

Les conditions de travail de ce service sont compromises du fait de différentes problématiques relevées : soucis de réseau, de chauffage et de l'impossibilité d'être seul fait de ne pas se retrouver seule.

De ce fait, un changement de réorganisation du SIE 2, de la réparation pénale, et du service comptabilité est opéré pour pallier l'organisation du service. En effet, la réparation pénale organisera sa réunion d'équipe désormais le mardi, au lieu du jeudi. Ce qui permettra aux salariés du service comptabilité de ne pas se retrouver seuls le jeudi. La secrétaire de la RP étant également sur un poste de secrétaire de facturation à la comptabilité.

Au niveau du chauffage, le mécontentement est entendu. Le problème rencontré provient des bailleurs. C'est l'ensemble de la rue qui n'a pas de chauffage. Une pression a par ailleurs été mise auprès des bailleurs. Des problèmes techniques graves et de grosses fuites sont relevés.

Au niveau du réseau, le problème perdure depuis plusieurs années, et par période. Madame QUEVRIN est très en lien avec le service informatique pour tenter de remédier de manière ponctuelle aux problématiques rencontrées.

Pour rappel, toutes les solutions proposées sont bloquées par le projet immobilier. C'est pourquoi, il est nécessaire d'avoir une meilleure visibilité sur le projet immobilier, pour avoir des solutions pérennes.

7. Conditions de travail (Choisy-le-Roi)

Les cafards sont toujours présents. L'entreprise de désinsectisation a été relancée à plusieurs reprises. Une solution avait été proposée pour utiliser une technique de désenfumage. Cela va être rediscuté.

Par ailleurs, le sol est gondolé au niveau de la cuisine. Est-ce lié au produit utilisé par l'entreprise de désinsectisation ou est-ce une toute autre raison ?

8. Situation d'une salariée (Marie-Pierre CHAUMET-VELAY)

La situation de cette salariée est qu'elle se trouve actuellement en arrêt maladie. Les arrêts maladie sont reçus régulièrement par le service.

Un problème avec le CMPP où elle est aussi salariée est toujours d'actualité. Le dossier est traité par le siège. Des contacts ont cependant été pris avec elle.

9. Stagiaires équipe 2

Naïma MOHAMED est stagiaire en 1^{ère} année jusqu'au 21 janvier 2024 en qualité d'ES. Le tuteur de stage est Jean-Christophe FRANCESCHI.

Mélanie DEYSINE est stagiaire en 3^{ème} année jusqu'au 21 juin 2024 en qualité d'ES. La tutrice de stage est Caroline MOINEREAU.

Concernant l'une des stagiaires, son arrivée n'a pas réellement été discutée. Il est nécessaire que la procédure d'accueil des stagiaires soit discutée en équipe.

Les deux stagiaires participent à la régulation et cela questionne certains salariés du SSE. Les élus et les salariés interrogent la pertinence que ces élèves en formation poursuivent leurs stages au sein de leur équipe actuelle. Toutefois, ce n'est pas parce qu'une équipe dysfonctionne que cela n'est pas formateur pour les stagiaires.

Accompagner des stagiaires demande une implication réelle de la part du tuteur désigné et des membres de l'équipe. Accueillir des stagiaires est un sujet qui va être de nouveau abordé au sein des réunions cadres.

La question de leur participation à l'enquête est également soulevée.

La direction va se renseigner également auprès de la DRH de la Fondation, et nous fera parvenir l'information dès le retour obtenu.

Questions diverses

- **Chèques cadeaux Noël 2023**

Le montant alloué pour les chèques cadeaux sera de maximum 14 000 euros.

La distribution se fera dans les prochaines semaines et les salariés en seront informés par mail.

*Christelle ROUSSEL,
Secrétaire-Adjointe du CSEE.*



*Guillaume SACCO,
Vice-Président du CSEE.*



Compte-rendu de la CSSCT
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du Val de Marne
Du 21.09.2023 à 11h00

Présents :

- Madame KHOUALED, Directrice du SSE94, Présidente du CSEE
- Madame MERIC, suppléante liste NS, titulaire de la CSSCT
- Madame MINISCLOU, suppléante liste NS, titulaire de la CSSCT
- Madame EKOBO, suppléante liste NS, titulaire de la CSSCT
- Madame VINCENT, titulaire liste NS, titulaire de la CSSCT

Début de la séance : 11h10

1. FORMATION DES SAUVETEURS DE SECOURISTES, POUR QUAND EST-ELLE PRÉVUE ?

Le recensement des participants étant fait, l'assistante de direction doit nous communiquer la date définitive retenue pour la réalisation de la formation SST.

2. CERTAINES FICHES DE MISSIONS SONT MANQUANTES. LES ÉLUS POURRAIENT-ELLES LES AVOIR ?

Pour rappel : Les fiches de missions sont différentes des fiches de postes. Mme KHOUALED souhaite utiliser le terme de fiche de mission qui est un récapitulatif des missions confiées aux salariés en fonction de leur poste de travail.

Après consultation du réseau, les fiches de missions manquantes seraient les suivantes :

- Directeur Adjoint
- Psychologue
- Assistante de direction
- Agent d'accueil
- Agent technique

3. OÙ EN SONT LES GROUPES DE TRAVAIL CONCERNANT LES LIVRETS D'ACCUEIL POUR LES NOUVEAUX SALARIÉS ET LES STAGIAIRES ?

La situation actuelle de la Direction Générale n'a pas permis d'étudier cette question pour voir les pratiques de tous les établissements au sein de la Fondation.

Madame KHOUALED souhaite que l'on puisse se servir de l'évaluation unique pour mettre en place les groupes de travail au sein des équipes du SSE 94 afin de rédiger le livret d'accueil spécifique à chaque activité et de réactualiser la plaquette d'accueil remise aux familles.

Madame Céline HECQUARD, chargée de Mission pour la Qualité (remplaçante de Madame Camille LORETTE) pourra être en appui lors de la construction de ce projet.

L'évaluation de l'A.E.M.O. se déroulera en 2026.

Une nouvelle méthode sera mise en place pour le S.I.E. et la R.P.

4. Y A-T-IL UNE FORMATION POUR LES TUTEURS DE STAGE AU SEIN DE LA FONDATION OLGA SPITZER ?

Cette question doit être revue avec la nouvelle Direction Générale pour harmoniser les pratiques de la Fondation sur la formation des tuteurs de stage.

5. QUESTIONS DIVERSES

Madame VINCENT demande s'il est possible de s'équiper de défibrillateurs dans les locaux du SSE 94 ? Et profiter de faire une formation premiers secours au même moment que la formation SST.

La direction est favorable à cette demande en priorité pour le site de Choisy le roi. Un défibrillateur étant à disposition sur le site de Créteil à la pharmacie qui se trouve dans l'allée du Commerce.

Madame KHOUALED suggère d'en prévoir 2 si cela peut être inclus au BP 2024. Madame VINCENT doit se rapprocher de Madame QUEVRIN pour étudier la faisabilité sur le BP 2024.

Madame MERIC demande si la formation de 1^{er} secours n'est-elle pas nécessaire à faire également ?

Madame KHOUALED répond que sur le principe, elle est favorable, il faudrait la mettre en place, mais souligne qu'elle n'est pas obligatoire pour les établissements du SSE 94.

Séance levée : 12h45

M. EKOBO
Secrétaire du CSSCT



N. KHOUALED
Présidente du CSSCT



PROCES-VERBAL DU CSEE EXTRAORDINAIRE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 08.12.2023 à 09h30

Présents :

- Madame KHOUALED, Présidente du CSEE
- Monsieur SACCO, Vice-Président du CSEE
- Madame CYCUMAR, suppléante liste NS
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame QUINTARD, suppléante liste NS
- Madame ROUSSEL, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

Absent(s) :

- Madame DUBOIS, titulaire liste NS

1. Synthèse de l'enquête RPS

Rappel : cette enquête fait suite à une suspicion de harcèlement, déclenchée par une saisine d'une salariée auprès du CSEE.

La Direction propose de procéder avec le recueil des ressentis des personnes qui ont mené l'enquête. Une élue peut émettre que cela la dérange de faire part de ses ressentis, car il peut y avoir une part d'affectif qui n'est pas à négliger.

La Direction rappelle qu'elle est obligée d'expliquer également son point de vue. Elle adhère cependant à ce qui peut être proposé pour une autre méthode d'analyse.

Comment faire pour sortir de la subjectivité ? Ce qui est important pour la Direction ce jour, est que ce travail d'analyse et de synthèse soit une aide à la décision. Partir de ce qui a été dit sans oublier le côté humain.

Une élue est d'accord pour donner sa perception, et approuve la nécessité de rester humain. Il est relevé que la décision qui en découlera ne sera pas des plus simples. Rester centré sur les faits objectifs des entretiens est donc essentiel.

La synthèse est réalisée à l'aide du tableau complété des comptes rendus des 14 entretiens qui se sont déroulés sur la période de novembre. La méthode d'analyse des questions utilisée est un système de comptage par dénombrement Elle permet de comptabiliser les réponses données de chacun lors des entretiens.

Pour la Direction, elle se doit de répondre à cette question : « *Ce qu'il s'est passé est-il un fait de harcèlement ?* » Qu'est-ce qui ressort réellement des entretiens ? La neutralité ne peut être biaisée.

Il est rappelé que tant qu'il n'y a pas de preuve factuelle, le harcèlement ne peut être acté.

Question 1 : Depuis combien de temps êtes-vous en poste au SSE 94 ?

La première question ne concernant que les dates d'arrivée, il n'y a pas lieu de l'analyser, car cette dernière n'a pas d'incidence sur l'enquête.

Question 2 : Pensez-vous avoir été victime de brimades ou comportements abusifs sur votre lieu de travail au cours des 12 derniers mois ?

Non : 11

Oui : 3

3 salariés se sentent victimes de comportements abusifs et/ou de remarques déplacées.

Question 3 : Avez-vous été témoin de brimades ou comportements abusifs à l'égard d'un collègue au cours des 12 derniers mois ?

Non : 7

Oui : 6

Nuancé : 1

Pour la moitié du pôle de Choisy, il est relevé des comportements inadaptés, répétés, portant principalement sur le physique et autour de la sexualité. L'analyse des réponses démontre que plusieurs personnes sont concernées depuis un certain temps et que cela perdure. Il y a quelque chose qui se généralise et se cristallise.

Question 4 : Avez-vous signalé des incidents de ce type auprès de votre hiérarchie ou à un représentant des ressources humaines ?

Non : 9

Oui : 5

9 salariés n'ont pas repris ces incidents auprès de la hiérarchie ou des Ressources Humaines, car ces derniers ont été abordés en interne au niveau du pôle et des équipes respectives.

Question 5 : Avez-vous remarqué des changements dans votre satisfaction professionnelle ou votre bien-être mental à la suite de brimades sur le lieu de travail ?

Non : 6

Oui : 7

Nuancé : 1

7 salariés constatent un changement négatif dans leur satisfaction professionnelle.

Question 6 : Avez-vous observé des changements d'attitude chez un collègue dans son positionnement professionnel laissant penser à un mal-être au travail ?

Non : 4

Oui : 10

10 salariés ont observé des changements d'attitude chez un collègue. De plus, des répercussions sur tous les salariés du pôle de Choisy-le-Roi sont relevées. L'alerte donnée est un symptôme des difficultés qui sont sous-jacentes dans l'équipe.

Question 7 : Y-a-t-il des personnes ou des services particuliers où les brimades semblent plus fréquentes ?

Non : 4

Oui : 10

C'est ciblé effectivement. 10 salariés disent que les brimades semblent plus fréquentes sur l'équipe 2.

Question 8 : À votre avis, quelles sont les problématiques (organisation du travail, plannings, ...) qui pourraient être à l'origine de tensions au sein du service ?

Difficulté de la question ouverte. Certains salariés ont pu nommer les problématiques suivantes : bureau de la Cheffe de Service qui se trouve excentré, visibilité du planning accessible à tous les salariés du pôle de Choisy-le-Roi qui engendre un sentiment de « contrôle » de chacun, manque de soutien et d'accompagnement.

Question 9 : Avez-vous d'autres choses à rajouter ?

Chaque salarié rapporte ce qu'il a à rajouter. Cela étant propre à chacun, il n'y a pas d'analyse à reporter ici. Cependant, cela aide à affiner certaines réponses vues précédemment.

Synthèse des questions :

À l'issue de l'analyse de ces entretiens, il ressort un comportement inadapté présent auquel un terme doit être apporté immédiatement. Un mal être global est relevé. Le lien de confiance n'est plus. Un comportement verbal est aussi repéré et est inadapté sur un lieu de travail.

Les propos sexualisés semblent être répétitifs.

La salariée qui a montré la photo reconnaît l'avoir fait et précise qu'elle n'avait aucunement l'intention de nuire. Elle exprime également que si la salariée ne lui avait pas demandé de voir la photo, elle ne l'aurait pas fait.

Il est rappelé que la Direction n'a pas toute puissance à tout contrôler et analyser, mais est dans l'obligation de réagir. Une décision sera prise, et elle revient en dernier lieu à la Direction.

L'avis de chaque membre présent ce jour est recueilli, par suite de la question de départ « Y-a-t-il eu harcèlement ? » et il en ressort qu'à la majorité, les membres du CSE valident qu'il s'agit bien de faits s'apparentant à des faits de harcèlement.

Question(s) diverse(s)

- **Pas de question(s) diverse(s)**

*Christelle ROUSSEL,
Secrétaire-Adjointe du CSEE.*

Po Martin LEGRAND


*Nadia KHOUALED,
Présidente du CSEE.*

P.O



PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du 14.12.2023 à 09h30

Présents :

- Madame KHOUALED, Présidente du CSEE
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame DUBOIS, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame ROUSSEL, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

Pour des raisons organisationnelles internes, la réunion du CSEE prévue en date du 14 décembre 2023 ne peut se tenir, et ne pourra de ce fait être reportée sur le mois de décembre 2023.

Christelle ROUSSEL,
Secrétaire-Adjointe du CSEE.



Nadia KHOUALED,
Présidente du CSEE.

